

DOCUMENT À USAGE OFFICIEL

Rapport n° : PCBASIC0119446

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROJET

CONCERNANT

UNE PROPOSITION DE CRÉDIT

D'UN MONTANT DE 18 115 942 MILLIONS DE DTS

(SOIT 25 MILLIONS DE DOLLARS)

ET UNE PROPOSITION DE SUBVENTION

D'UN MONTANT DE 18 115 942 MILLIONS DE DTS

(SOIT 25 MILLIONS DE DOLLARS)

À LA

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

POUR FINANCER UN

PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ EN GUINÉE

{DATE LIMITE POUR LE RVP/CD}

Pôle mondial d'experts du domaine de l'énergie et des industries extractives
Région Afrique

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte et ne peut être utilisé par les bénéficiaires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut par ailleurs être divulgué sans l'autorisation de la Banque mondiale

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Taux de change effectif au 2 mai 2018)

Unité monétaire
= Francs guinéens (GNF)

= 1 dollar US

1,38 USD = 1 DTS

EXERCICE BUDGÉTAIRE
1er janvier au 31 décembre

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

BAD	Banque africaine de développement
AFD	Agence Française de Développement
AGER	Agence Guinéenne d'Électrification Rurale
ARSEE	Autorité de Régulation des Secteurs de l'Électricité et de l'Eau
BERD	Bureau d'Électrification Rurale Décentralisée
CAPEX	Dépenses d'investissement
CLSG	Projet d'interconnexion électrique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone et Guinée
CPF	Cadre de partenariat pays
OPD	Opération de politique de développement
BAIIA	Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement
CEREEC	Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO
EDG	Électricité de Guinée
BEI	Banque européenne d'investissement
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
PAESE	Projet d'amélioration de l'efficacité du secteur de l'électricité
ESMAP	Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique
CGSE	Cadre de gestion environnementale et sociale
UE	Union européenne
TRIF	Taux de rentabilité interne financière
GF	Gestion financière
ISDH	Indice Sexospécifique de Développement Humain
PIB	Produit intérieur brut
GES	Gaz à effet de serre
GG	Gouvernement guinéen
GRS	Service de réparation des griefs
IDH	Indice de développement humain
HT	Haute Tension
IFC	Société financière internationale
IFR	Rapport Financier Intermédiaire
FMI	Fonds monétaire international
SIG	Système de gestion intégrée
FPI	Financement de projets d'investissement
PIE	Producteurs indépendants d'électricité
PRI	Plan de redressement interne

BID	Banque islamique de développement
CMLT	Coût marginal à long terme
BT	Basse tension
S&E	Suivi et évaluation
MEH	Ministère de l'énergie et de l'hydraulique
CG	Contrat de Gestion
MT	Moyenne tension
ONG	Organisation non gouvernementale
VAN	Valeur actualisée nette
OMVG	<i>Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie</i>
OMVS	<i>Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal</i>
OPEX	Dépenses d'exploitation
ODP	Objectif de développement du projet
MEP	Manuel d'exécution du projet
UEP	Unité d'exécution du projet
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPP	Partenariat public-privé
PPSD	Stratégie de passation des marchés au service du développement
PRSE	Projet de Redressement du Secteur de l'Électricité
PV	Photovoltaïque
ROGEP	Projet Régional d'Électrification Hors Réseau
ODD	Objectif de développement durable
SEforALL	Énergie durable pour tous
SHS	Systèmes solaires domestiques
STEP	Suivi systématique des échanges dans la passation des marchés
SWAp	Approche sectorielle
AT	Assistance technique
TCoS	Coût total du service
UGP	Unité de Gestion du Projet
NU	Nations Unies
VfM	Rapport qualité-prix
EEEOA	Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain
VDP	Volonté de payer

Vice-Président régional : Hafez M. H. Ghanem

Directeur des opérations du Pays : Soukeyna Kane

Directeur principal du pôle mondial
d'experts : Riccardo Puliti

Chef de division au Pôle mondial
d'experts : Charles Joseph Cormier

Chef d'équipe : Yussuf Uwamahoro

TABLE DES MATIÈRES

DATASHEET	1
I. CONTEXTE STRATÉGIQUE.....	6
I. Situation du pays	6
B. Contexte sectoriel et institutionnel	7
C. Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur	18
II. DESCRIPTION DU PROJET	20
A. Objectif de développement du projet.....	20
B. Composants du projet.....	20
C. Bénéficiaires du projet	27
D. Chaîne de résultats	28
E. Justification de la participation de la Banque et rôle des partenaires	28
F. Leçons apprises et prises en compte dans la conception du projet	30
III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE	31
A. Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre	31
B. Dispositions relatives au suivi et évaluation des résultats	33
C. Durabilité	34
IV. RÉSUMÉ D'ÉVALUATION DU PROJET	34
A. Analyse technique, économique et financière	34
B. Fiduciaire	38
C. Politiques de sauvegarde.....	41
V. PRINCIPAUX RISQUES	45
VI. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI	49

DATASHEET

BASIC INFORMATION

Country(ies)	Project Name	
Guinea	Guinea Electricity Access Scale Up Project	
Project ID	Financing Instrument	Environmental Assessment Category
P164225	Investment Project Financing	B-Partial Assessment

Financing & Implementation Modalities

<input type="checkbox"/> Multiphase Programmatic Approach (MPA)	<input type="checkbox"/> Contingent Emergency Response Component (CERC)
<input type="checkbox"/> Series of Projects (SOP)	<input type="checkbox"/> Fragile State(s)
<input type="checkbox"/> Disbursement-linked Indicators (DLIs)	<input type="checkbox"/> Small State(s)
<input type="checkbox"/> Financial Intermediaries (FI)	<input type="checkbox"/> Fragile within a non-fragile Country
<input type="checkbox"/> Project-Based Guarantee	<input type="checkbox"/> Conflict
<input type="checkbox"/> Deferred Drawdown	<input type="checkbox"/> Responding to Natural or Man-made Disaster
<input type="checkbox"/> Alternate Procurement Arrangements (APA)	

Expected Approval Date	Expected Closing Date
15-Feb-2019	31-Dec-2023

Bank/IFC Collaboration
No

Proposed Development Objective(s)

The project development objective is to increase access to electricity in selected areas of Guinea

Components

Component Name	Cost (US\$, millions)
----------------	-----------------------



Reinforcement and expansion of grid access in selected regions and reduction of illegal consumption	86.50
Electrification of remote localities with privately operated hybrid systems (solar PV with storage/diesel) mini grids	7.00
Owner's Engineer, Access Program Coordination, Technical Assistance, Capacity building and project implementation support	15.00

Organizations

Borrower:	Republic of Guinea
Implementing Agency:	Electricité de Guinée Agence Guinéenne d'Electrification Rurale (AGER)

PROJECT FINANCING DATA (US\$, Millions)

SUMMARY

Total Project Cost	108.50
Total Financing	108.50
of which IBRD/IDA	50.00
Financing Gap	0.00

DETAILS

World Bank Group Financing

International Development Association (IDA)	50.00
IDA Credit	25.00
IDA Grant	25.00

Non-World Bank Group Financing

Other Sources	58.50
FRANCE: Govt. of [MOFA and AFD (C2D)]	58.50

IDA Resources (in US\$, Millions)

	Credit Amount	Grant Amount	Total Amount
--	---------------	--------------	--------------



National PBA	25.00	25.00	50.00
Total	25.00	25.00	50.00

Expected Disbursements (in US\$, Millions)

WB Fiscal Year	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annual	2.50	7.50	17.50	20.00	2.50	0.00
Cumulative	2.50	10.00	27.50	47.50	50.00	50.00

INSTITUTIONAL DATA

Practice Area (Lead)

Energy & Extractives

Contributing Practice Areas

Climate Change and Disaster Screening

This operation has been screened for short and long-term climate change and disaster risks

Gender Tag

Does the project plan to undertake any of the following?

a. Analysis to identify Project-relevant gaps between males and females, especially in light of country gaps identified through SCD and CPF	Yes
b. Specific action(s) to address the gender gaps identified in (a) and/or to improve women or men's empowerment	Yes
c. Include Indicators in results framework to monitor outcomes from actions identified in (b)	Yes

SYSTEMATIC OPERATIONS RISK-RATING TOOL (SORT)

Risk Category

Rating

1. Political and Governance	● High
2. Macroeconomic	● Substantial
3. Sector Strategies and Policies	● High



4. Technical Design of Project or Program	● Moderate
5. Institutional Capacity for Implementation and Sustainability	● High
6. Fiduciary	● Substantial
7. Environment and Social	● Substantial
8. Stakeholders	● High
9. Other	● High
10. Overall	● High

COMPLIANCE

Policy

Does the project depart from the CPF in content or in other significant respects?

Yes No

Does the project require any waivers of Bank policies?

Yes No

Safeguard Policies Triggered by the Project	Yes	No
Environmental Assessment OP/BP 4.01	✓	
Performance Standards for Private Sector Activities OP/BP 4.03		✓
Natural Habitats OP/BP 4.04	✓	
Forests OP/BP 4.36	✓	
Pest Management OP 4.09		✓
Physical Cultural Resources OP/BP 4.11	✓	
Indigenous Peoples OP/BP 4.10		✓
Involuntary Resettlement OP/BP 4.12	✓	
Safety of Dams OP/BP 4.37		✓
Projects on International Waterways OP/BP 7.50		✓
Projects in Disputed Areas OP/BP 7.60		✓



Legal Covenants

Sections and Description

Management of EDG after the Management Service Contract (MSC). The Recipient has adopted a new governance structure of EDG, established selection criteria for the board of directors and appointed board members including independent members by October 2019.

Sections and Description

Financial Restructuring of Electricity Utility. The Recipient has implemented the financial restructuring of the national electricity utility (EDG) that ensures recapitalization of the company, transfer off assets, within one year after the effectiveness date of the project.

Sections and Description

Tariff adjustment methodology and roadmap. The Recipient has adopted a transparent tariff adjustment methodology and a road map for tariff increases within three months after the effectiveness date of the project.

Sections and Description

Prioritization policy for localities to be electrified. The Recipient has approved a national electrification prioritization policy based on predefined technical, commercial and economic criteria within six months after the effectiveness date of the project

Sections and Description

Project Implementation Manual. The Recipient has prepared a Project Implementation Manual, satisfactory to the Association, within two months after the effectiveness date of the project

Conditions

Type

Disbursement

Description

Appointment of a board of directors of AGER. In the process to operationalize the newly established Rural Electrification Agency (AGER), the Recipient has appointed members of the board of directors of AGER.



I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

I. Situation du pays

1. **Bien que la Guinée soit bien dotée en ressources minérales et énergétiques, elle est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un revenu annuel par habitant de seulement 460 dollars.** La Guinée a une population de 12,6 millions d'habitants (2015), qui augmente à un taux élevé de plus de 3 % par an. Une série de chocs externes qui ont eu lieu en 2014, notamment la crise d'Ebola et la baisse drastique des prix des produits de base, ont encore accru le taux de pauvreté, qui avoisinait alors 58 %. L'épidémie d'Ebola a eu des répercussions importantes sur l'économie, comme en témoigne la perte estimée de 535 millions de dollars du produit intérieur brut (PIB) en 2015. Le pays possède le neuvième plus faible indice de développement humain (IDH), alors que 73 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour, et que seule 19 % de la population a accès aux services d'assainissement. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation des adultes est de 25 %, soit le deuxième plus bas au monde. La valeur de l'IDH féminin pour la Guinée est de 0,364, contre un IDH de 0,464 pour les hommes, ce qui donne une valeur de l'Indice sexospécifique de Développement Humain (ISDH) de 0,784 en 2015. Ces résultats placent le pays dans le cinquième et dernier groupe du classement, notamment en dessous des valeurs de l'ISDH pour l'Afrique subsaharienne et parmi les pays à faible IDH, respectivement de 0,877 et 0,849.

2. **La Guinée fait également face à des vecteurs interdépendants de fragilité, de conflit et de violence.** Quatre vecteurs clés de fragilité ont émergé selon l'évaluation 2017 du risque et de la résilience : (i) l'exposition aux chocs externes et les prix élevés des produits alimentaires ; (ii) l'exclusion et le sous-emploi des jeunes ; (iii) les faiblesses dans l'accès aux services qui minent la légitimité de l'Etat ; et (iv) l'instrumentalisation politique de l'identité dans un contexte de lignes de fractures significatives. La faiblesse de l'accès aux services, en contribuant au manque de soutien pour les institutions étatiques, est vraisemblablement un élément central. Qu'il s'agisse des services de santé, d'éducation, de sécurité, d'électricité, ou de protection sociale, l'administration est perçue comme sous-financée, insuffisamment entraînée, et en conséquence inefficace. Le manque d'accès aux services publics clés constitue un grief majeur parmi les Guinéens aujourd'hui. Ceci a pour effet des manifestations régulières et des flambées de violence urbaine. Les espaces urbains non contrôlés par la police sont particulièrement à risque, au regard des défis multiples qu'ils concentrent en termes d'accès aux services et aux infrastructures, ce qui provoque des frustrations et conduit à des épisodes récurrents de mouvements sociaux. La capitale, Conakry, est la preuve de la manière dont un exode rural et une urbanisation rapides et non-régulés, un marché de l'emploi non diversifié, et des tensions démographiques peuvent conduire ensemble à une instabilité politique.

3. **Pour remettre l'économie sur des bases solides, et soutenir le développement humain et social, le Gouvernement a élaboré un plan de relance post-Ebola pour 2015-2017, suivi du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020, qui couvre tous les secteurs clés de l'économie.** L'objectif global du PNDES est de stimuler une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens et initier la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la voie du développement durable. La stratégie du PNDES repose sur quatre piliers de développement : (a) la promotion de la bonne gouvernance en vue du développement durable, (b) la transformation économique durable et inclusive, (c) le développement d'un capital humain inclusif, et (d) la gestion durable des ressources naturelles. Il prévoit un taux de croissance économique moyen de



9,4 % par an pour 2018-2020, soutenu par des projets d'infrastructure ambitieux, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports. Le projet proposé d'amélioration de l'accès à l'électricité contribuera plus particulièrement à deux des quatre piliers du PNDES : la transformation économique durable et inclusive et le développement d'un capital humain inclusif.

4. **Le secteur de l'énergie jouera un rôle crucial en tant que moteur de la mise en œuvre du PNDES.** La politique énergétique nationale (PEN) contribuera à accélérer la mise en œuvre du PNDES à travers les objectifs suivants : a) garantir la disponibilité, la qualité et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité en vue de contribuer à la fourniture de services sociaux, à la transformation sociale et à la réduction de la pauvreté ; et b) promouvoir les énergies renouvelables et les programmes d'efficacité énergétique pour réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et accroître les exportations. Le PNDES souligne explicitement la nécessité d'accroître l'accès à des services énergétiques modernes suffisants, fiables et abordables en vue de la transformation socio-économique et la croissance industrielle. L'un des principaux défis consiste à atteindre les objectifs du PNDES tout en améliorant la viabilité de la compagnie nationale d'électricité (*Électricité de Guinée*, EDG) et en maintenant les tarifs d'électricité à un niveau socialement acceptable.

5. **Selon le rapport 2017 du Forum économique mondial sur l'écart entre les sexes, la Guinée se classe au 113e rang sur 144 pays, bien qu'elle fasse partie du groupe des pays qui ont récemment comblé plus de 80 % de leur écart entre les sexes.** La Guinée occupe l'une des trois dernières places avec le Bénin et le Tchad dans le domaine de l'éducation, ayant comblé moins de 70 % de son écart entre les sexes en matière d'éducation. En effet, les hommes continuent d'être plus alphabétisés que les femmes : 89 % des jeunes hommes et 38 % des hommes adultes savent lire et écrire contre 78 % des jeunes femmes et 22 % des femmes adultes. Bien que la Constitution guinéenne (article 180) garantisse l'égalité d'accès à l'emploi, les femmes continuent de se heurter à d'autres obstacles sur le marché du travail : ségrégation professionnelle, emplois non qualifiés et peu rémunérés ou informels qui n'offrent aucune protection sociale, entre autres. De plus, moins de 20 % des femmes en Guinée ont ouvert un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de services d'argent mobile et elles ont encore un accès limité au crédit qui, dans de nombreux cas, nécessite l'autorisation de leurs époux (Women, Business and the Law 2018). L'Enquête sur les entreprises de 2016 indique qu'en Guinée, 9 % des entreprises comptent des femmes parmi leurs actionnaires, et dans 6 % des entreprises, les femmes occupent des postes de direction.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

6. **Les institutions opérant dans le secteur de l'électricité en Guinée sont en pleine restructuration vers la libéralisation, mais le secteur est encore dominé par les acteurs du secteur public.** Le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH) définit la politique du secteur et joue un rôle primordial de gardien du secteur. La récente *Agence Guinéenne d'Électrification Rurale* (AGER), créée le 9 mai 2017, supervisera le développement des programmes d'électrification rurale, y compris les solutions décentralisées d'électrification hors réseau. Une loi portant création d'un organisme de régulation indépendant a été adoptée par le Parlement le 24 novembre 2017 et le Gouvernement guinéen (GG) a récemment nommé le directeur général dudit organisme. La loi sur l'électricité est en cours d'actualisation pour tenir compte des nouveaux développements dans le secteur et encourager la participation du secteur privé à la production d'électricité à court terme et à l'hydroélectricité à long



terme, avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD). Un ensemble de règlements est attendu en 2019 pour faire appliquer la loi sur l'électricité. Il existe déjà quatre producteurs indépendants d'électricité (PIE) thermique dans le pays, et le projet hydroélectrique de Kaleta a été structuré comme un partenariat public-privé (PPP), ce qui a permis au gouvernement de lever des fonds propres dans le projet hydroélectrique de Souapiti. L'entreprise publique d'électricité EDG est actuellement gérée par un opérateur privé, dans le cadre d'un contrat de gestion (CG) soutenu par la Banque mondiale. La loi sur l'électrification rurale régissant la concession des petites centrales électriques de moins de 500 kW a été adoptée en 2013 et des contrats de concession types pour les mini-réseaux exploités par des opérateurs privés ont déjà été élaborés par le Projet d'électrification rurale décentralisée (PERD) en 2005.

7. **Les principaux défis auxquels est confronté le secteur guinéen de l'électricité sont les suivants : a) le faible taux d'accès à l'électricité et le nombre élevé de branchements illégaux ; b) la mauvaise performance de l'EDG ; c) la viabilité financière du secteur ; et d) l'inefficacité totale du système électrique.** Le tableau 1 résume les principaux indicateurs sectoriels pour le pays.

Tableau 1. Indicateurs sectoriels clés (2017)

Indicateurs sectoriels	Guinée
Accès légal à l'électricité (% de la population)	18,1
Puissance installée (MW)	699
Production annuelle d'énergie (GWh)	1 740
Nombre de clients enregistrés	271 249
Pertes du système (%)	35
Tarif moyen de l'électricité (USD par kWh)	0,10 (2018)
Coût moyen du service (USD par kWh)	0,25 (2018)
Chiffre d'affaires annuel (millions, USD)	100,2
Taux de facturation (%)	64,2
Taux de recouvrement (%)	83,4
Nombre d'employés des services publics	1 597

Source : Rapport annuel EDG 2017.

8. **Même en comptant les branchements illégaux (qui représentent 11 % de la population), le taux d'accès à l'électricité en Guinée est de 29. 1 % de la population continue d'être en-dessous de la moyenne en Afrique subsaharienne de 43 %, en grande partie à cause d'un manque de financement.** De plus, il existe une grande disparité entre l'accès à l'électricité dans la région de Conakry et l'accès dans les régions du centre, de l'ouest (Guinée Maritime et Moyenne Guinée), et du nord-est de Siguiri. Dans les zones rurales, le niveau d'accès n'est que de 3 % alors qu'il est d'environ 48 % dans les zones urbaines. Bien que l'EDG desserve officiellement environ 160 000 clients rien que dans la capitale Conakry, leurs consommateurs réels sont estimés à deux fois ce chiffre si l'on tient compte des branchements illégaux et des vols d'électricité. Les branchements illégaux dans les zones urbaines résultent de : a) retards dans l'expansion du réseau qui entraînent des branchements improvisés, b) coûts de branchement élevés pour certains consommateurs en plus du coût élevé du câblage électrique domestique, c) l'incapacité de l'EDG à répondre aux nouvelles demandes de branchement, d) mauvaises pratiques de facturation qui permettent aux clients légaux de vendre leur électricité aux consommateurs ou sous-clients illégaux et e) fraude ou vol flagrant d'électricité.



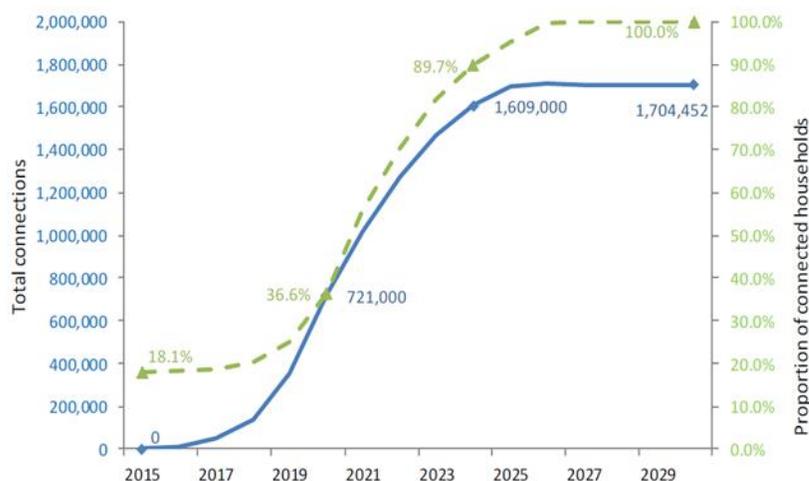
9. **Selon l'EDG, les pertes commerciales pourraient être réduites et les revenus, revus à la hausse en régularisant les branchements illégaux.** Le Projet de Redressement du Secteur de l'Électricité (PRSE) (P146696) finance un recensement général des consommateurs de l'EDG afin de fournir un nombre plus précis de branchements illégaux et leur profil. Les résultats de la première phase du recensement effectuée en août 2018 dans deux des succursales commerciales de l'EDG (Lampanyi et Kountia) à Conakry, indiquent que seuls 31 % des consommateurs ont des branchements légaux et 69 % des consommateurs sont illégaux. Sur ce total, 48 % sont branchés de façon dangereuse aux consommateurs légaux d'EDG. Vu que ces clients légaux n'ont pas de compteurs et qu'ils paient généralement un taux forfaitaire à l'EDG quelle que soit l'électricité consommée, ils collectent des frais auprès des consommateurs illégaux, sans fournir les revenus supplémentaires à la société d'électricité. Enfin, 21 % des consommateurs interrogés sont considérés comme ayant des branchements clandestins, dont la régularisation nécessitera des mesures d'accompagnement pour réussir. D'après les dossiers du service commercial d'EDG sur le taux de recouvrement auprès des clients régularisés, ces consommateurs ne sont pas nécessairement pauvres et ont les moyens de payer leurs factures d'électricité. L'expérience du PRSE – qui finance également un volet de régularisation des branchements illégaux dans trois districts de Conakry – a montré que les bénéficiaires régularisés, équipés de compteurs, consomment environ 330 kWh par mois chacun, ce qui augmente les recettes de l'EDG. Le Comité directeur du Contrat de Gestion (CG) entre l'EDG et le gouvernement est un champion dans la réduction des branchements illégaux et les réformes anti-fraude.

10. **Le Programme national d'amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût 2016-2020 (PNAEMC) permettra d'accélérer l'accès à l'électricité pour la population et les entreprises.** Le GG s'est fixé pour objectif de faire passer l'accès légal à l'électricité de 18,1 % en 2016 à 36 % d'ici à 2020 pour atteindre l'accès universel en 2030 comme indiqué dans la figure 1. Le GG a commandé la préparation du PNAEMC sur la base de l'optimisation des technologies de réseau et hors réseau qui ont été conçues grâce à la modélisation des systèmes d'information géographique financée par le Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP) de la Banque mondiale (TF015026). Ce programme a été présenté par le gouvernement au groupe consultatif des bailleurs de fonds à Paris le 17 novembre 2017, comme une première étape pour mobiliser le financement nécessaire d'environ 644 millions de dollars pour 2016-2020, dont des fonds d'assistance technique (AT) de l'ordre de 36 millions de dollars, qui permettraient d'augmenter le nombre de branchements grâce à l'extension du réseau (662 280) et aux solutions hors réseau (57 000). Lors de cette réunion, les bailleurs de fonds se sont engagés à verser environ 388 millions de dollars et à fournir un financement additionnel dans le cadre de leurs stratégies de partenariat-pays respectives pendant la période de mise en œuvre du PNDES. Sur les contributions annoncées, le gouvernement a déjà mobilisé environ 288 millions de dollars à travers les projets en cours financés par différents bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale, la BAD, la Banque islamique de développement (BID), l'Agence française de développement (AFD), l'Union européenne (UE) et le budget du gouvernement, comme indiqué à l'annexe 2.7. Le Programme national d'amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût confirme que pour 95 % des localités, l'option d'électrification la moins coûteuse est principalement, mais pas exclusivement, le branchement au réseau principal. D'après le programme, des mini-réseaux seront développés temporairement pour électrifier les localités reculées inaccessibles par les réseaux dans les 10 à 15 prochaines années, la priorité étant donnée aux localités à revenus relativement élevés et qui ont la volonté de payer (VDP). Les systèmes solaires domestiques (SHS) seront distribués par des



opérateurs privés, et le Projet Régional d'Électrification Hors Réseau (ROGEP) (P160708) fournira des facilités de crédit et de garantie pour une meilleure pénétration du marché. Une étude de marché pour les SHS en Guinée a été réalisée par l'agence d'exécution du ROGEP, le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CERECEC), en vue de suggérer les mesures incitatives nécessaires pour faciliter l'expansion des SHS. Le programme d'accès devrait être mis en œuvre en trois phases, en fonction de l'échelonnement du financement par les bailleurs de fonds et des contraintes de mise en œuvre du pays.

Figure 1. Rythme d'électrification prévu en Guinée



Programme national d'amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût, Castalia, 2016

11. **Le programme d'accès donnera la priorité au branchement des collectivités situées plus près des lignes à moyenne tension (MT) existantes, avec une densité de population élevée et une capacité à payer élevée.** Ainsi, en plus de permettre aux services publics d'optimiser leur efficacité dans l'approvisionnement en électricité des ménages et des entreprises, le programme contribuera à améliorer la viabilité financière de l'EDG. Pour garantir la mise en œuvre équitable et transparente du Programme national d'amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût, l'étude sur l'accès à l'électricité à moindre coût a présenté les critères techniques, commerciaux et économiques de priorisation de l'électrification qui ont guidé la sélection des investissements proposés. Le gouvernement adoptera une politique d'établissement des priorités d'ici février 2019 afin d'orienter les investissements futurs dans l'expansion de l'accès au réseau. Le processus de sélection des sites sera non seulement fondé sur des politiques sectorielles mais aussi applicable à l'ensemble du programme d'accès à l'électricité.

12. **Les acteurs ont appuyé le concept d'une approche sectorielle (SWAp) pour mettre en œuvre du PNAAEMC d'une manière étroitement coordonnée.** La structure de l'approche sectorielle du programme d'accès reflète l'engagement conjoint des partenaires au développement envers les objectifs du programme d'accès et l'engagement au plus haut niveau du gouvernement. En outre, l'approche sectorielle permet au Gouvernement de travailler avec différents partenaires au développement pour atteindre l'objectif national d'accès à l'électricité. Toutefois, il convient de noter



que l'approche sectorielle n'exige pas nécessairement des bailleurs de fonds qu'ils harmonisent les processus administratifs et fiduciaires, bien que cet objectif soit souhaitable à long terme. Le programme vise à équilibrer la prestation de l'accès au moyen de pratiques établies pour l'accès au réseau et hors réseau, avec le renforcement des institutions d'accès – EDG et AGER – et des mesures commerciales de protection des revenus.

13. **Le PNAEMC couvre les frais de branchement des ménages tandis que les bénéficiaires paient pour le câblage électrique domestique, qui est d'ailleurs cher en Guinée.** Le coût moyen estimé du branchement dans les zones du projet (zones urbaines et périurbaines) est d'environ 160 dollars, et il pourrait être jusqu'à dix fois plus élevé dans les zones rurales. En outre, le coût du câblage électrique domestique est élevé, avec une moyenne de 100 dollars¹ par ménage, ce qui rend le branchement au réseau prohibitif pour les ménages pauvres. Étant donné qu'un ménage moyen n'a pas les moyens d'assumer des coûts initiaux aussi élevés, le PNAEMC couvrira les frais de raccordement, tandis que les frais de câblage électrique domestique seront à la charge des bénéficiaires. Toutefois, pour les ménages à faible revenu, le programme d'accès prévoit des kits d'électrification standard prêts à l'emploi à coût subventionné pour les services électriques de base, en particulier dans les zones rurales. Les branchements qui relèvent de la réhabilitation et de la régularisation des branchements obsolètes et illégaux sont également subventionnés afin de réduire les pertes techniques et commerciales et d'augmenter les revenus des services publics. Le service commercial de l'EDG sera l'instrument principal de mise en œuvre de l'accès au réseau du « dernier kilomètre », car il est responsable du branchement des clients ainsi que de la perception des recettes et des paiements auprès des clients nouvellement connectés dans le cadre du programme.

14. **La VDP dans les zones du projet est compatible avec les tarifs appliqués et le niveau de consommation des clients électrifiés ; de plus, le prix de l'électricité du réseau est abordable.** L'enquête de référence sur l'accès des ménages à l'électricité financée par l'ESMAP TF015026 en 2016 a révélé qu'un ménage moyen en Guinée est prêt à payer 105 023 GNF (12,15 USD) par mois pour l'électricité. La même enquête indique que dans la zone du projet, la consommation moyenne des ménages par mois sera de 207 kWh. Au tarif subventionné actuel, cette quantité d'énergie coûterait 52 785 GNF (6 USD), soit 1,2 % du revenu mensuel moyen par ménage. Comparativement au coût total de l'approvisionnement, la même quantité d'énergie coûterait environ 468 441 GNF (52 USD), soit 10,6 % du revenu mensuel du ménage, comme le montre le tableau 2. D'après les leçons apprises, si la facture d'électricité ne dépasse pas 10 % du revenu, on considère que le ménage peut payer ses factures de l'électricité. D'après l'analyse, même comparativement au coût total du service, l'électricité du réseau est abordable. Une campagne d'information est en cours pour soutenir les efforts des gouvernements visant à augmenter les tarifs d'électricité pour les consommateurs à forte valeur ajoutée, ce qui est nécessaire pour améliorer la qualité du service. Dans tous les cas, les consommateurs qui seront branchés dans le cadre de ce projet paieront le tarif fixé par l'organisme de régulation au niveau national, qui n'excédera probablement pas la volonté de payer puisque le coût du service diminuera avec le temps.

Table2. Volonté de payer par rapport au revenu du ménage

¹ Le coût du câblage domestique varie entre 800 000 GNF et 1 100 000 GNF.



	revenu mensuel du ménage (GNF)	VDP (GNF)	dépenses mensuelles d'électricité au tarif subventionné actuel (GNF)	dépenses mensuelles d'électricité au tarif du coût du service (GNF)	% dépenses d'électricité au tarif subventionné / revenu	% dépenses d'électricité au tarif du coût du service / revenu	% VDP/revenu
Moyenne	4 401 589,12	105 023,00	52 785,00	468 441,00	1,20%	10,64%	2,39%

Source : Enquête de référence sur l'électricité en Guinée, Econoler, 2016.

15. **Le projet proposé contribuera à atténuer les risques liés à la fragilité, aux conflits et à la violence (FCV) en augmentant l'accès de la population à l'électricité et en améliorant la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement.** Bien que la production et la distribution d'électricité se soient considérablement améliorées au cours des cinq dernières années, de fréquentes protestations et émeutes contre les pannes prolongées de courant ont eu lieu en Guinée, tant à Conakry que dans des villes régionales comme Boke, Kamsar, Siguiri, etc. Le manque d'accès à un approvisionnement en électricité suffisant, abordable et fiable constitue l'un des principaux facteurs de fragilité en Guinée. Cela contribue à la frustration de la population, conduisant à un manque de soutien aux institutions publiques, l'administration publique étant perçue comme sous-financée et inefficace dans la fourniture de services électriques. Le projet proposé permettra non seulement d'accroître la population desservie en électricité, mais aussi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement grâce au renforcement du réseau de distribution et à la régularisation des branchements illégaux non conformes aux normes et dangereux. Cela contribuera à renforcer la légitimité de l'État aux yeux du public.

16. **L'analyse de l'offre et de la demande montre que la capacité de production en vrac existante et prévue est suffisante pour soutenir le projet prévu, le programme d'accès en général et les autres activités économiques.** La demande nationale actuelle d'électricité est d'environ 335 MW alors que la puissance installée est de 699 MW. On s'attend à ce que la demande augmente d'environ 10 % par an au cours des cinq prochaines années. La pointe de consommation électrique prévue pour 2022 est estimée à 810 MW, en raison de : (a) la satisfaction de la demande, (b) la mise en œuvre du Programme d'amélioration de l'accès à l'électricité avec une demande des ménages estimée à 192 MW d'ici 2022, y compris la demande d'environ 25 MW provenant de la réalisation du projet proposé, et (c) le développement probable des activités industrielles, notamment les grands projets miniers qui nécessiteraient environ 230 MW supplémentaires. La puissance installée prévue sera d'environ 1 400 MW en 2022, comme le montre le tableau 2.6, et sera suffisante pour répondre à la demande nationale ; l'excédent sera exporté vers les pays voisins. Pour répondre aux besoins énergétiques à moyen et long terme, le pays a commencé à développer son potentiel hydroélectrique² avec l'achèvement du projet Kaléta (240 MW) soutenu par un financement chinois en 2015, et le lancement de la construction de Souapiti (450 MW) également avec l'appui des Chinois. Parmi les autres projets

² La Guinée est le pays d'Afrique de l'Ouest ayant le plus fort potentiel hydroélectrique. Sur la base de l'atlas hydroélectrique récemment mis en service et financé par le Groupe de la Banque mondiale, le potentiel du pays est estimé à 6 200 MW dont la plupart provient du bassin de Konkouré.



envisagés par les autorités guinéennes figurent la centrale hydroélectrique régionale de Sambangalou (128 MW) sur le fleuve Gambie (à la frontière entre le Sénégal et la Guinée), Amaria (300 MW), Korafindi (100 MW), et Kogbedou-Frankonedou (90 MW). Le pays envisage également de développer plusieurs centrales solaires photovoltaïques (PV) avec l'appui technique de la Société financière internationale (IFC) et de la Banque mondiale par le biais du Fonds de partenariat de la Banque mondiale avec la Corée (TF072713). Grâce à ces projets, la Guinée disposera d'une capacité suffisante pour mettre hors service certaines de ses centrales thermiques à coût élevé (d'ici 2023, lorsque certains de ces projets de production seront opérationnels), tout en satisfaisant la demande nationale future et en exportant sur le marché régional. Du point de vue du transport, le réseau de transport à haute tension (HT) existant et prévu, y compris les interconnexions (Organisation de Mise en Valeur du fleuve Gambie [OMVG], Guinée-Mali et Projet d'interconnexion électrique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone et Guinée [CLSG]) couvre une grande partie du pays et rend l'accès possible, car les investissements nécessaires dans les lignes MT et BT sont relativement moins coûteux et leur mise en place est plus rapide.

17. L'expansion de l'accès au réseau est financièrement viable et aura une incidence positive sur les flux de trésorerie et les revenus de l'EDG. Les flux de trésorerie positifs qui augmenteront les revenus de l'EDG proviendront de deux sources : (i) la légalisation de nombreux branchements illégaux et (ii) les nouveaux branchements à travers l'extension et la densification du réseau dans les ménages à revenu élevé à Conakry et dans les villes secondaires. L'analyse financière montre qu'à l'achèvement du projet en 2023, les flux de trésorerie cumulatifs annuels du projet s'élèveront à 41 millions de dollars et le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) annuel du projet sera de 26 millions de dollars, soit 20 % du BAIIA total de l'EDG.

18. La consommation d'électricité des ménages guinéens est l'une des plus faibles au monde et, par conséquent, l'impact de cette extension sur le déficit financier de l'EDG est marginal et sera compensé par d'autres programmes interdépendants en cours qui visent à accroître la viabilité financière du secteur et réduire progressivement les subventions. La consommation d'énergie des nouveaux ménages à électrifier dans le cadre du projet proposé sera inférieure à 10 % de la consommation annuelle totale et l'impact sur le déficit financier de l'EDG ne sera donc pas significatif. Les programmes en cours visant à : a) réorienter l'éventail des sources de production d'énergie vers des sources renouvelables moins coûteuses ; b) améliorer l'efficacité et la performance commerciale de l'EDG à travers la mise en œuvre du CG ; c) fournir l'électricité aux mines et autres gros consommateurs non encore connectés au réseau mais disposés à payer un tarif élevé³, en plus du plan de redressement tarifaire, réduiront le déficit financier d'exploitation de l'EDG, ce qui fera baisser les subventions. D'après les projections de l'EDG, d'ici 2023 les subventions publiques ne seront plus nécessaires. Afin d'éviter un impact négatif sur la situation financière de l'EDG, le projet se concentrera sur les zones où le coût de l'extension du réseau est moins élevé; en outre, tous les nouveaux consommateurs seront principalement équipés de compteurs à prépaiement.

³ Des discussions ont été entamées entre le GG et les sociétés minières actives sur la possibilité de connecter les mines au réseau.



19. **Les performances techniques, commerciales et financières du secteur sont médiocres par rapport aux normes régionales mais devraient s'améliorer avec la mise en œuvre du CG et les actions supplémentaires soutenues par le PRSE (P146696) et le financement additionnel (P160771).** Dans le cadre du plan de redressement du secteur de l'électricité adopté par le Gouvernement en 2012, un CG a été signé le 19 juin 2015 entre le GG et le consortium Veolia-Seureca en vue d'améliorer la performance de l'EDG, dans le cadre du financement du PRSE. Au cours des trois dernières années de mise en œuvre, l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure du réseau se sont nettement améliorés, comme en témoignent l'évaluation à mi-parcours du PRSE effectuée en novembre 2017 et le récent rapport de vérification du premier semestre de 2018. Toutefois, l'entrepreneur du CG doit améliorer son rendement commercial⁴ et redoubler d'ardeur pour atteindre les objectifs du CG en matière de renforcement des capacités des ressources humaines. Un projet de financement additionnel (P160771) a été approuvé le 16 mars 2018 par le conseil d'administration de la Banque mondiale pour permettre au CG d'atteindre son objectif de développement. Les objectifs spécifiques du CG, tels que définis dans le Plan de redressement interne (PRI) du GDE adopté par le gouvernement, sont les suivants : (a) l'amélioration de la fourniture de services et de l'efficacité du réseau : fiabilité accrue de l'approvisionnement en électricité et réduction des pertes techniques ; (b) l'amélioration des performances commerciales : réduction des pertes commerciales, réduction des branchements illégaux, augmentation des taux de facturation et de recouvrement⁵ ; et (c) le renforcement des capacités des ressources humaines de l'EDG pour maintenir le niveau de performance après le CG. Ces mesures contribueraient à leur tour à améliorer la performance financière du secteur.

20. Le tableau 2 présente l'évolution des principaux indicateurs de performance sectorielle à partir l'efficacité du CG.

Tableau 2. Performances de l'EDG entre 2015 et 2017

Indicateur	2015	2016	2017	Évolution
Production annuelle d(GWh)	1 180	1 530	1 700	44%
Nombre de sous-stations construites (MT/BT)	2 270	2 410	2 485	10%
Durée annuelle des pannes de courant (h)	—	350	210	-40%
Croissance de la demande (MW)	245	295	335	36%
Indice de durée moyenne d'interruption du système (MT) en dehors de Conakry (h)	—	177,5	153,7	-23,8
Taux d'arrêt non planifié des centrales de production (%)	-	33	23	-10
Ventes annuelles d'électricité (GNF, milliards)	524	780	902	70%
Recettes perçues	407	449	554	36%
Taux de facturation (%)	-	64,1	64,2	0,1 ⁶

⁴ Le nombre de consommateurs facturés aux compteurs est encore faible à 23 % par rapport à l'objectif de 80 % en 2018, le taux de recouvrement des factures pour les consommateurs BT est encore faible à 87 % par rapport à l'objectif de 93 % en 2018, etc.

⁵ L'amélioration des taux de facturation et de recouvrement est la priorité du CSG en 2019.

⁶ Le CSG n'a pas amélioré le taux de facturation. Il s'agit d'un domaine d'action prioritaire en 2019.



Indicateur	2015	2016	2017	Évolution
Taux de recouvrement (%)	60	79	83	23
Coût moyen de production (GNF par kWh)	1 766	1 261	1 184	-33%
Prix unitaire moyen (GNF par kWh)	-	719,5	770	7%

Source : EDG

21. **Le pays s'est engagé à mettre pleinement en œuvre le PRI et à maintenir les performances techniques et commerciales de l'EDG.** Le gouvernement analyse actuellement différentes options pour la gestion et la supervision de la performance de l'EDG après l'expiration du CG d'ici fin octobre 2019. Un décret définissant la nouvelle structure de gouvernance ainsi qu'une feuille de route de mise en œuvre, qui suivra l'expiration du CG, sont attendus en février 2019. La série d'opérations de politique de développement (OPD) en préparation (P166322) appuiera la réforme visant à assurer la durabilité de l'amélioration des performances de l'EDG.

22. **Les tarifs de l'électricité en Guinée ne reflètent pas les coûts et n'ont pas suivi l'inflation, par conséquent la viabilité financière à long terme du secteur est incertaine.** La mauvaise santé financière du secteur est principalement due à la cherté des sources d'énergie, combinée à des tarifs à la consommation relativement bas qui sont bien inférieurs au coût de l'approvisionnement. Les coûts d'électricité pour les ménages qui représentent 45 % de la consommation, sont actuellement compris entre 0,01 à 0,03 USD par kWh pour les ménages (l'un des tarifs les plus bas en Afrique de l'Ouest), alors qu'ils sont de l'ordre de 0,17 à 0,26 USD par kWh pour les institutions et industries publiques. Le coût de la fourniture d'électricité aux utilisateurs finaux est d'environ 0,25 USD le kWh en raison (a) de la forte proportion de la production coûteuse de diesel résultant du caractère saisonnier de la production hydroélectrique et de la mauvaise planification des investissements, qui entraîne la construction d'une unité de production thermique d'urgence ; et (b) des pertes sur le réseau électrique, des vols généralisés d'électricité et une mauvaise facturation. Même si les problèmes de vol et de facturation étaient réglés, comme prévu dans le CG de l'EDG, il subsisterait un écart considérable entre le tarif et le coût de l'approvisionnement jusqu'à ce que les sources d'énergie soient considérablement modifiées pour adopter une électricité plus propre et plus abordable.

23. **Pour réduire le déficit financier d'exploitation de l'EDG, le gouvernement s'est engagé à augmenter progressivement les tarifs d'électricité et à réduire les subventions au fil du temps.** L'écart entre les tarifs de l'électricité et le coût de l'approvisionnement place l'EDG dans une situation financière critique avec un déficit d'exploitation de 92 millions de dollars en 2017, compte tenu des subventions gouvernementales d'environ 116 millions de dollars. Le gouvernement a mis en œuvre en mai 2018, selon le programme du Fonds monétaire international (FMI),⁷ des augmentations tarifaires d'environ 10 % pour les catégories résidentielle et tertiaire et de 25 % pour les consommateurs

⁷ Le gouvernement a conclu un nouveau programme appuyé par le FMI en décembre 2017, qui comprend les mesures d'assainissement budgétaire nécessaires pour maintenir le déficit budgétaire à un niveau viable. L'augmentation tarifaire a été identifiée comme une mesure critique pour réduire progressivement les subventions gouvernementales.



industriels et les administrations. Un modèle financier transparent du secteur, définissant une méthodologie d'ajustement tarifaire progressif et une feuille de route qui permettront au secteur d'atteindre un taux de recouvrement des coûts à moyen terme,⁸ a été mis en service en juin 2017. Ses conclusions seront examinées et adoptées par le gouvernement d'ici février 2019 et serviront d'outil pour d'autres ajustements tarifaires par l'organisme de régulation de l'électricité. Une étude tarifaire reflétant l'augmentation tarifaire adoptée pour différentes catégories de consommateurs, est en cours de réalisation dans le cadre du financement de la BAD et sera achevée d'ici fin décembre 2018. À travers la série d'OPD (P166322), la Banque mondiale continuera d'aider le gouvernement à développer des activités habilitantes pour améliorer les chances de succès des ajustements tarifaires du gouvernement. Par l'intermédiaire de l'ESMAP TF (TF0A7498)⁹, la Banque mondiale soutient (a) l'élaboration d'un plan de communication pour la mise en œuvre effective des réformes en cours dans le secteur de l'électricité, y compris l'ajustement tarifaire, et (b) l'analyse distributionnelle des augmentations tarifaires et des subventions pour que ces augmentations soient moins régressives et les subventions favorables aux pauvres.

24. Le Gouvernement poursuit également des efforts parallèles pour remédier à la situation des arriérés et à l'endettement élevé du secteur. Le gouvernement mène une étude analytique qui permettra de confirmer le montant cumulé des arriérés de consommation d'électricité des institutions publiques et de l'éclairage public au 31 décembre 2018¹⁰, et d'aboutir à un plan d'apurement à moyen terme. Il mettra également en place un système robuste et fiable pour assurer le paiement régulier des factures d'électricité par le secteur public et les institutions parapubliques. Le gouvernement prépare également un plan de restructuration financière de l'EDG qui comprendra la recapitalisation de l'EDG et le transfert d'actifs du gouvernement à l'EDG qui sera mis en œuvre en 2019. Ce plan de restructuration permettra au gouvernement de faire face aux dettes de l'EDG d'environ 330 millions de dollars (soit environ 3,2 % du PIB ou deux ans de chiffre d'affaires annuel) impayées aux fournisseurs de combustibles et aux PIE.

25. La stratégie du gouvernement pour aborder la viabilité du secteur et les questions financières comporte quatre volets : (a) une planification sectorielle adéquate pour promouvoir le passage à une source d'énergie hydraulique et solaire moins chère et plus propre et l'élimination de la production thermique coûteuse ; (b) le traitement des questions liées à la gouvernance, à la gestion et à la politique commerciale de l'EDG (vols d'électricité, branchements illégaux, facturation et recouvrement, développement de l'offre aux industries) à travers les projets d'investissement comme le PRSE (P14669696) et le financement additionnel (P160771) qui est axé sur la réforme de l'EDG ; (c) la réduction au fil du temps du niveau de subvention requis, grâce à une combinaison de l'augmentation tarifaire et des gains d'efficacité tout au long de la chaîne de valeur, qui seront obtenus grâce à la coopération avec le FMI et divers bailleurs de fonds ; et (d) l'augmentation des recettes des services publics en améliorant les services fournis aux clients à forte valeur ajoutée tels que les secteurs industriel, minier et des exportations, dans une certaine mesure. Le programme d'accès sera progressivement éliminé de manière à suivre les progrès réalisés en matière d'amélioration de la

⁸ Le modèle physico-financier recommande trois scénarios d'augmentation tarifaire pour atteindre l'équilibre financier en trois, cinq et sept ans. Le GG décidera du scénario approprié en février 2019.

⁹ Le fonds fiduciaire finance la Réforme des subventions énergétiques en Guinée, au Mali et au Togo (P166128)

¹⁰ L'EDG estime que les arriérés s'élèvent à environ 70 millions de dollars



capacité de production et de performance des services publics, en se concentrant d'abord sur l'amélioration des revenus par la régularisation des branchements illégaux et la mise à l'essai des PPP pour les mini-réseaux, ce qui – si le programme réussit – pourrait réduire la pression sur l'EDG d'étendre davantage ses activités aux zones rurales reculées, etc.

26. **La Banque mondiale s'est engagée à s'attaquer aux problèmes du secteur et à soutenir le développement durable du secteur de l'électricité en Guinée à travers le dialogue politique, les activités d'investissement et l'assistance technique** Les opérations en cours de la Banque mondiale dans le secteur de l'électricité comprennent (a) le PRSE (P146696) et le financement additionnel (P160771), (b) les projets d'interconnexion régionale : CLSG (Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone et Guinée), OMVG (Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sénégal) et Guinée - Mali, qui sont financés par l'IDA avec d'autres bailleurs de fonds ; et (d) la deuxième série d'OPD relative à la gestion macroéconomique et budgétaire (P161796), qui comprend des actions préalables liées au secteur énergétique¹¹ et une nouvelle série d'OPD (P166322) est en préparation ; le Projet d'amélioration de l'efficacité du secteur de l'électricité (PAESE) d'un financement global de 30 millions de dollars clôturé le 30 juin 2016 ; et le PERD (P042055), d'un financement de 7 millions de dollars, clôturé le 30 juin 2013. L'assistance technique (AT) (TF015026) de 2,1 millions de dollars de la Banque mondiale pour l'énergie durable pour tous (SEforALL) a pris fin le 31 août 2017. Elle a financé la préparation du prospectus d'investissement pour le Programme d'amélioration de l'accès à l'électricité afin de mobiliser des financements concessionnels. Ces financements visent l'accès, le cadre de suivi et d'évaluation (S&E) pour suivre les performances du secteur de l'électricité, le renforcement des capacités du MEH dans les PPP et le développement de l'atlas hydroélectrique pour le pays et la visibilité sur Internet pour les investisseurs potentiels. Le Projet Régional d'Électrification Hors Réseau (P160708) en cours d'élaboration fournira également un appui financier à la promotion des SHS à financement privé en Guinée, en créant des lignes de crédit et des mécanismes de réduction des risques par l'intermédiaire de la Banque Ouest Africaine de Développement et de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO.

27. **D'autres bailleurs de fonds sont disposés à cofinancer le programme national d'accès à l'électricité, à condition que des mesures complémentaires soient prises en parallèle pour que l'extension de l'approvisionnement aux clients qui paient un tarif nettement inférieur au coût de l'approvisionnement, ne détériore pas davantage la situation financière de l'EDG.** La table ronde des bailleurs de fonds organisée à Paris les 16 et 17 novembre 2017 a mobilisé 21 milliards de dollars pour la mise en œuvre du PNDES, y compris le financement pour l'amélioration de l'accès à l'électricité. L'AFD cofinancera le projet proposé à hauteur de 50 millions d'euros, en plus de son projet en cours de l'ordre de 50 millions d'euros relatif à la réhabilitation de la distribution et à l'accès. Parmi les autres financements des bailleurs de fonds en cours, on peut citer : a) la BAD et la BID qui mettent en œuvre un projet conjoint visant à connecter environ 135 038 ménages avec environ 60 850 000 unités de compte (soit 84,2 millions de dollars) ; l'AFD, par le biais de son projet de réhabilitation de la distribution, permettra le branchement d'environ 50 000 ménages ; la Banque mondiale, à travers la réhabilitation de

¹¹ Deux mesures préalables dans le secteur de l'énergie comprennent (1) le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du MEH, qui a (a) adopté le PRI de l'EDG, qui comprend, entre autres, un système de protection des recettes pour les clients à forte valeur ajoutée, et (b) s'est engagé à fournir des transferts budgétaires pour la première année du plan d'affaires associé et (2) le Conseil des ministres du Bénéficiaire qui a présenté au Parlement un projet de loi créant un organisme de régulation indépendant pour le secteur de l'électricité afin de contrôler le respect financier des tarifs d'électricité et renforcer le contrôle du secteur.



Dixinn et la réhabilitation des systèmes de distribution à Ratoma, Matoto et Kaloum, permettra le branchement d'environ 57 901 ménages ; l'UE et l'AFD cofinanceront la construction de quatre mini centrales hydrauliques et permettront ainsi le branchement d'environ 30 000 ménages dans les zones reculées. Grâce au budget national, le GG augmentera également le taux d'accès dans les villes régionales et branchera environ 87 251 ménages au réseau électrique. Grâce aux initiatives d'extension du réseau susmentionnées, 330 190 branchements au total seront effectués, ce qui laisse un écart de 332 090 branchements pour atteindre les 662 280 nouveaux branchements visés dans le cadre du Programme national d'amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût d'ici 2020.

C. Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur

28. **Le projet proposé contribuera à la mise en œuvre du PNDES, à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 (ODD7) des Nations Unies (ONU) et de la cible d'accès à l'électricité visé par SEforALL.** Il soutiendra l'objectif du gouvernement d'assurer l'accès universel des ménages ruraux et urbains d'ici 2030, conformément à l'ODD7 de l'ONU et à SEforALL. Le but du projet est de fournir, à partir de sources d'énergie fiables et abordables, un accès fiable aux ménages, aux petites et moyennes entreprises et aux institutions sociales publiques dans les régions sélectionnées de Guinée – qui n'ont actuellement aucun accès ou un accès extrêmement limité à l'électricité. L'augmentation de la disponibilité, de l'accès et de la fiabilité de l'approvisionnement en électricité devrait : (a) accroître la productivité des entreprises et des services dans les régions sélectionnées en réduisant les coûts des services d'électricité pour les industries qui passeront des générateurs individuels à coût élevé et émettant du CO₂ au branchement au réseau ; (b) améliorer la disponibilité et la qualité des services sociaux ; et (c) accélérer la transformation sociale et le bien-être des consommateurs résidentiels.

29. **Le projet proposé cadre parfaitement avec le CPF récemment adopté pour les exercices 18-20.** Il contribue plus particulièrement à l'objectif 7 du CPF « Améliorer l'accès aux services d'énergie et d'eau par une meilleure gestion des services publics » et à l'indicateur 7.1 « Améliorer l'accès à l'électricité dans les zones urbaines et rurales ». Le CPF confirme le rôle de l'accès à l'électricité non seulement dans la stimulation de la productivité agricole et de la croissance économique (troisième pilier) mais aussi dans la promotion de l'autonomisation des femmes, la diversification économique et la résilience (principaux objectifs interpilliers). Le cadre souligne également l'impact de l'augmentation de l'accès à l'électricité dans le cadre du plan de relance d'Ebola.

30. **Le projet proposé s'inscrit dans le double objectif de la Banque mondiale de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, et contribuera au projet sur le capital humain.** Des investissements opportuns pour élargir l'accès à l'électricité dans les zones rurales et favoriser la croissance économique sont essentiels à la réalisation de ce double objectif. Le faible accès à l'électricité tend à saper les efforts d'éradication de la pauvreté. L'énergie est également un moteur essentiel du développement socio-économique et un moyen important d'améliorer l'équité et de réduire la pauvreté. L'accès à l'électricité est également essentiel à la fourniture de services sociaux de qualité, tels que la santé et l'éducation, et l'expansion des services d'approvisionnement en électricité est essentielle à la poursuite de la croissance économique en Guinée. Le projet créera des synergies avec d'autres investissements de la Banque mondiale dans les domaines de l'agriculture et de la santé dans les villes secondaires sélectionnées de Dubreka, Forecareah et Kindia pour accroître l'impact du développement dans ces régions. Le projet proposé renforcera durablement les capacités du personnel



des institutions du secteur de l'électricité et celles des PME locales à fournir des branchements électriques, des câblages domestiques et des opérateurs privés impliqués dans le développement des mini-réseaux.

31. Le projet proposé bénéficie d'une allocation de 20 millions USD\$ du Régime d'atténuation des Risques (RAR) de l'AID18 et est aligné avec les objectifs et la note d'exécution du RAR pour la Guinée.

La note d'exécution pour le Régime d'atténuation des Risques (RAR) AID18, annexée au récent Cadre de Partenariat Pays (CPP), décrit le rôle joué par la faiblesse de l'accès aux services, et particulièrement le manque d'accès à l'électricité et les fréquentes coupures d'électricité, dans la méfiance envers les institutions de l'Etat de part de la population, qui s'est fréquemment traduit en indignation violente. La note souligne le besoin de prendre en compte ces doléances à travers des actions à effet immédiat ainsi que des améliorations à long terme au niveau local. Elle indique qu'à travers le RMR, le programme de la Banque en Guinée augmentera l'accès à l'électricité dans les zones urbaines et rurales et soutiendra EDG dans ses efforts pour relever les défis de la distribution électrique à Conakry, dans les villes secondaires et dans les zones rurales. Elle mentionne également qu'en traitant la question de l'inadéquation des tarifs de l'électricité, il sera important de porter une grande attention à l'instabilité sociale et politique que toute augmentation de tarif pourrait causer, si elle n'est pas menée avec précaution. Le projet soutiendra EDG pour augmenter l'accès à l'électricité et améliorer la fiabilité de l'offre, tant dans les zones urbaines (y compris le Grand Conakry) que rurales. Le Trust Fund ESMAP 0A7498 aidera à analyser l'adéquation de la structure des prix et l'impact de l'augmentation tarifaire sur les consommateurs domestiques. L'allocation RAR permettra au Gouvernement de Guinée de permettre la réhabilitation du réseau de distribution existant, obsolète dans la zone du projet, ce qu'un projet conventionnel d'expansion de l'accès ne ferait pas, réduisant ainsi les coupures de courant et le mécontentement social.

32. Le projet proposé cadre parfaitement avec les principes de « Maximisation des financements pour le développement ». Il apporte un financement pour la construction d'infrastructures de réseau dans le cas où le financement commercial n'est pas considéré comme viable en raison de la faible position financière de l'EDG et de l'incapacité à récupérer les coûts d'investissement auprès des consommateurs nouvellement branchés. Dans les cas où les entreprises privées peuvent être rentables si un niveau adéquat de subvention des coûts d'investissement est prévu, le projet soutient la participation du secteur privé à des concessions indépendantes en vue de la création durable de mini-réseaux sur la base des leçons apprises du PERD financé par la Banque mondiale en Guinée. Le financement public de l'accès à l'électricité en Guinée est justifié par le fait que : (a) les taux d'accès à l'électricité sont encore faibles dans le pays et que l'accès est une priorité de développement pour stimuler une croissance économique plus large et équitable ; (b) la structure actuelle du secteur présente des incertitudes et des risques importants qui découragent les investissements privés ; (c) le coût d'investissement élevé pour l'accès dans les zones rurales et reculées, qui ont une consommation mensuelle limitée et qui sont peu solvables, rend impossible l'approvisionnement en électricité sans subventions ; (d) les subventions croisées de clients et d'industries existants plus riches pour financer de nouveaux branchements sont limitées par les structures tarifaires actuelles, les premières étapes du processus d'électrification et les revenus généralement faibles de la population (c'est-à-dire trop peu de clients et d'industries riches, en attendant le développement du secteur minier) ; et (e) tant que le coût



de l'approvisionnement sera bien supérieur au tarif, un financement du secteur privé ne sera possible sans un soutien financier important du GG, financé à travers un financement concessionnel pour éviter un impact négatif sur le déficit budgétaire public. Tous les pays du monde pratiquement ont reconnu l'intérêt public de l'accès à l'électricité et ont fourni un certain financement concessionnel pour promouvoir l'accès dans les zones rurales reculées et aux consommateurs vulnérables et à faible revenu, en particulier aux premiers stades de développement.

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

Énoncé de l'ODP

33. L'objectif de développement du projet (ODP) est d'accroître l'accès à l'électricité dans les régions sélectionnées en Guinée¹².

Indicateurs de niveau de l'ODP

34. Les indicateurs de l'ODP attendus sont les suivants :

- (a) Personnes bénéficiant d'un service d'électricité nouveau ou amélioré (CRI), dont des femmes ;
- (b) Personnes ayant nouvellement accès au service de l'électricité ;
- (c) Personnes bénéficiant d'une amélioration du service de l'électricité ;
- (d) Branchements électriques nouvellement effectués ou améliorés

B. Composants du projet

35. **Le projet proposé sera au cœur de l'approche sectorielle.** Plus précisément, le projet combinera le financement pour les investissements dans l'accès à l'énergie et le soutien à la politique commerciale révisée de l'EDG pour accroître les recettes grâce à l'AT et au renforcement des capacités en vue de développer le cadre du SWAp et le mécanisme institutionnel pour coordonner les contributions des autres bailleurs de fonds. La mise en œuvre du programme commencera donc par la régularisation des branchements illégaux et la densification de l'extension du réseau dans les banlieues (fruits mûrs) de Conakry et dans les villes régionales connectées au réseau national, notamment Dubreka, Maneah, Coyah, Forécarah, et Indira. Des activités sexospécifiques seront menées pour que les femmes soient davantage représentées dans la main-d'œuvre du secteur de l'énergie et qu'en tant

¹² Les principaux critères de sélection sont les suivants : (i) critères techniques : la priorité sera accordée aux zones les plus proches du réseau interconnecté existant où le coût de l'électrification est faible ; (ii) critères financiers : la priorité sera accordée aux zones à faible incidence de pauvreté, à fort potentiel de développement économique et à forte consommation d'électricité ; et (iii) critères commerciaux : la priorité sera accordée à la régularisation des branchements illégaux en zone urbaine et ensuite aux nouvelles zones fortement peuplées.



que consommatrices, elles bénéficient d'un accès à l'électricité pour améliorer leurs moyens de subsistance.

36. **L'instrument de prêt proposé est un financement de projets d'investissement (FPI) sur quatre ans financé par l'IDA et l'AFD.** Le projet proposé sera cofinancé avec l'AFD.¹³ Le financement de l'AFD sera un cofinancement parallèle, où les investissements dépendront les uns des autres pour atteindre les objectifs nationaux d'accès, mais dans différentes localités. Le financement de l'AFD respectera les principes directeurs de la Banque mondiale en matière de passation de marchés et de sauvegardes. Des instruments communs de sauvegarde seront élaborés. D'autres bailleurs de fonds avec lesquels des discussions sont en cours, notamment la BAD, la BEI et la BID, fourniront un financement parallèle à un stade ultérieur. Le programme axé sur les résultats a été considéré comme un autre instrument ; toutefois, il n'a pas été jugé viable, étant donné que l'entité d'exécution (EDG) est débordée par l'amélioration de ses performances dans le cadre du CG et que sa capacité de mise en œuvre des procédures de passation des marchés et des politiques de sauvegarde, est encore limitée. Le FPI est en définitive un instrument approprié pour la Guinée.

Composants du projet

37. Le projet proposé s'articulera autour de trois composants :

Composant 1 : Renforcement et extension de l'accès au réseau dans les régions sélectionnées et réduction de la consommation illégale (86,50 millions de dollars, dont 31,50 millions de l'IDA et 55,00 millions de la AFD).

38. Ce composant fournira le financement nécessaire pour élargir l'accès aux services d'électricité à de multiples segments du marché dans les régions sélectionnées où le réseau interconnecté peut être atteint, en fonction de la période et du nombre de branchements inclus dans le programme d'accès à l'électricité adopté par le gouvernement en 2017. Il se focalisera sur l'amélioration et l'extension de l'accès à l'électricité dans les zones où la population est relativement dense et où la capacité à payer a été démontrée. Ce composant comprend également le financement de la fourniture et de l'installation d'équipements de branchement du dernier kilomètre, y compris des compteurs intelligents pour les gros consommateurs, des compteurs prépayés, ainsi que des tableaux électriques prêts à l'emploi pour les clients basse tension. Tous les frais de branchement liés au câblage électrique domestique et à l'ouverture de comptes auprès des services publics concernés devraient être marginaux et payés par les consommateurs. Ce composant comprendra trois sous-composants.

39. **Sous-composant 1.1 : Régularisation des branchements illégaux à Conakry (16 millions de dollars, dont 6 millions de dollars de l'IDA et 10 millions de dollars de la AFD).** Ce sous-composant financera la fourniture et l'installation du matériel normalisé pour régulariser environ 100 000 branchements illégaux et dangereux dans les zones urbaines de Kaloum, Ratoma, Matoto, Matam et Dixinn, où les réseaux de distribution ont été réhabilités. Les branchements régularisés

¹³ Dans le cadre du cofinancement AFD-Banque mondiale, il existe deux types de cofinancement : le cofinancement conjoint et le cofinancement parallèle. Il s'agira d'un financement parallèle, chaque bailleur de fonds finançant intégralement les activités dans des localités différents. La Banque mondiale se chargera de gérer la mise en œuvre du projet et l'AFD prendra en charge les frais de gestion du projet.



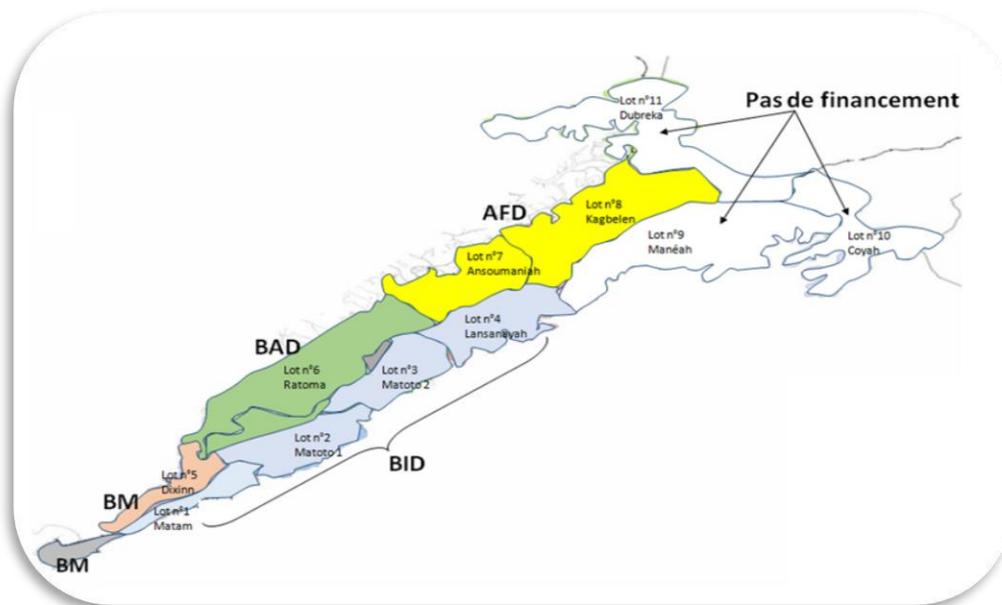
seront équipés de nouveaux compteurs de consommation (le plus souvent à prépaiement). La régularisation des branchements illégaux visera en priorité les consommateurs relativement importants qui peuvent consommer la grande partie de l'électricité fournie illégalement et sera progressivement étendue aux petits consommateurs, tout en gérant soigneusement les réactions sociopolitiques potentielles dues à la régularisation dans certaines zones. Des mesures d'accompagnement de l'engagement des citoyens seront mises en œuvre afin d'assurer une compréhension et un soutien complets de la part de la communauté.

40. **Sous-composant 1.2 : Réhabilitation et extension des réseaux de distribution de Maneah, Dubreka et Coyah dans le Grand Conakry (49,5 millions de dollars, dont 20,5 millions de l'IDA et 29 millions de l'AFD).** Ce sous-composant financera la fourniture du matériel pour la réhabilitation et la construction d'environ 342 postes MT/BT, les lignes MT et BT, les branchements et l'installation de compteurs dans les trois districts de Maneah, Coyah et Dubreka qui ont un besoin urgent de réhabilitation du réseau de distribution. Ces investissements permettront de réduire les pertes techniques sur le réseau et de brancher environ 56 100 nouveaux clients, dont 50 400 clients monophasés et 5 600 clients triphasés.

- *Sous-composant 1.2.1 : Réhabilitation du réseau de distribution à Maneah (20,5 millions de dollars de l'IDA).* Le projet financera la construction d'environ 19,1 km de lignes MT de 148 mm² de section et 70 mm² pour l'éclairage public ; la construction de 34,5 km de lignes MT de 54,6 mm² et 70 mm² pour l'éclairage public ; la construction de 121 postes de distribution (transformateurs de 250 kV) ; 262,7 km de lignes BT ; et 9 100 lampadaires pour éclairage public. Il financera environ 28 400 branchements domestiques, dont 25 560 monophasés et 2 840 triphasés. Il financera la mise hors service de 43 sous-stations obsolètes, de 11,9 km de lignes MT et de 14 km de lignes BT.
- *Sous-composant 1.2.2 : Réhabilitation et extension du réseau de distribution à Dubreka (17 millions de dollars de l'AFD).* Le projet financera la construction d'environ 10 km de lignes MT de 148 mm² de section et 70 mm² pour l'éclairage public ; la construction de 46 km de lignes MT de 54,6 mm² et 70 mm² pour l'éclairage public ; la construction d'environ 12 km de lignes MT à double circuit / 148 mm² ; la construction de 111 postes de distribution (transformateurs de 250 kV) ; 149 km de lignes BT ; et 5 900 lampadaires pour éclairage public. Il financera environ 12 000 branchements domestiques, dont 10 800 monophasés et 1 200 triphasés. Il financera la mise hors service de 9 sous-stations obsolètes, de 7,2 km de lignes MT et de 4 km de lignes BT.
- *Sous-composant 1.2.3 : Réhabilitation et extension du réseau de distribution à Coyah (12 millions de dollars de l'AFD).* Le projet financera la construction d'environ 22,5 km de lignes MT de 148 mm² de section et 70 mm² pour l'éclairage public ; la construction de 25,2 km de lignes MT de 54,6 mm² et 70 mm² pour l'éclairage public ; la construction de 63 postes de distribution (transformateurs de 250 kV) ; 75 km de lignes BT ; et 3 600 lampadaires pour éclairage public. Il financera environ 15 600 branchements domestiques, dont 14 040 monophasés et 1 560 triphasés. Il financera la mise hors service de 13 sous-stations obsolètes, de 6 km de lignes MT et de 4 km de lignes BT.



Figure 2. Carte des bailleurs de fonds finançant la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution dans le Grand Conakry



41. **Sous-composant 1.3 : Réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution dans les villes secondaires de Forecareah et Kindia (21 millions de dollars, dont 5 millions de l'IDA et 16 millions de la AFD).** Ce sous-composant financera la modernisation d'un poste existant à Kindia et de deux lignes MT existantes pour pouvoir densifier et étendre le réseau de distribution dans ces villes secondaires et localités situées le long des lignes MT. Cela impliquera la réhabilitation et la construction de nouvelles lignes MT, l'installation de nouveaux transformateurs MT/BT, de réseaux de distribution (BT) associés et de compteurs de consommation pour les nouveaux clients. Plus précisément, ce sous-composant financera les activités suivantes : (a) le renforcement de la ligne MT existante de 75,16 km/117 mm²/20 kV à Maneah-Forecareah qui est surchargée pour pouvoir alimenter Forecareah, l'amélioration de la qualité des services pour les 15 000 clients existants et la fourniture d'électricité à de nouveaux clients dans les environs ; (b) la densification du réseau de distribution au centre de Forecareah et le branchement d'environ 4 000 nouveaux clients ; (c) le renforcement la sous-station existante de Kindia de 15 MVA/110 kV/15 kV qui est extrêmement surchargé par l'ajout de deux nouveaux transformateurs de 40 MVA/110 kV/20 kV pour répondre à la demande croissante actuelle de la ville ; et (d) la réhabilitation, la densification et l'extension du réseau de distribution à Kindia et le branchement d'environ 34 000 clients.



Tableau 3. Activités à financer au titre de la réhabilitation, de la densification et de l'extension du réseau de distribution à Kindia et Forecareah

Localité	Activité	Coûts estimatifs (en millions USD)
Kindia	Modernisation et densification du poste existant de 110 kV	4,5
	Modernisation de la ligne existante de 20 kV à Donkeah-Kindia	1,5
	Réhabilitation, densification et extension de la distribution et nouveaux branchements	10,0
Forecareah	Modernisation de la ligne MT de 90 %km à Maneah - Forecareah	2,5
	Densification du réseau de distribution et nouveaux branchements (4 000)	2,5
	Total	21,0

42. Les investissements proposés pour le renforcement du réseau dans les sous-composants 1.2 et 1.3 permettront de rééquilibrer les charges des transformateurs. En effet, de nombreux transformateurs de distribution de l'EDG alimentant Conakry et d'autres villes branchées au réseau sont fortement surchargés et doivent être mis en marche ou arrêtés manuellement quotidiennement pour éviter tout dommage. Ce renforcement permettra donc de réduire les pannes de courant et les pertes techniques, d'améliorer la qualité de l'approvisionnement des utilisateurs branchés au réseau tout en permettant une gestion équitable des ventes et de la consommation d'électricité. L'installation de nouveaux transformateurs devrait fournir une quantité d'électricité suffisante pour alimenter les ménages non électrifiés et les clients commerciaux rentables dans les localités situées le long de la ligne MT.

43. **Composant 2 Électrification de localités reculées grâce à des mini-réseaux hybrides privés (PV solaire avec stockage/diesel) (7 millions de dollars, dont 3,5 millions de l'IDA et 3,5 millions de la AFD)**
Ce composant vise à mettre en œuvre un projet pilote de mini-réseaux privés dans une dizaine de localités qui ne devraient pas bénéficier du branchement au réseau national au cours des 10 prochaines années dans le cadre du plan d'électrification au moindre coût actuel. Il s'appuiera sur l'ancien PERD financé par la Banque mondiale et l'améliorera. Ce composant constitue la première phase de l'engagement à long terme dans les mini-réseaux et sera amélioré si le projet pilote est couronné de succès – soit par un financement additionnel, soit par le financement d'autres bailleurs de fonds qui participent à l'approche sectorielle – pour soutenir le programme national hors réseau qui vise à électrifier environ 50 000 ménages d'ici 2022. Le projet pilote fera la promotion d'un modèle de PPP reproductible, notamment un programme de subventions ciblées pour rendre le tarif du projet abordable avec un financement par capitaux propres du secteur privé. Afin de maximiser l'intérêt du secteur privé dans le projet pilote, les localités qui bénéficieront de ce sous-composant seront classées par ordre de priorité en fonction des critères suivants : (a) situation éloignée du réseau national pour atténuer le risque d'empiétement du réseau, c'est-à-dire à plus de 100 km de la sous-station la plus proche et à plus de 10 km de toute ligne HT prévue ; (b) nombre élevé d'habitants dépassant 1 000 ménages ; (c) capacité et VDP compte tenu du niveau prévu des tarifs ; (d) accessibilité facile à modérée du site pour faciliter les opérations (c.-à-d., près des routes praticables) ; (e) existence et développement potentiel de petites et moyennes entreprises ; (f) approvisionnement potentiel des institutions sociales (centres de santé, écoles primaires, adduction d'eau potable, éclairage public, centres pour jeunes, centres culturels, lieux de culte) ; et (g) intérêt préliminaire exprimée de la



participation du secteur privé. Les localités éligibles dans les zones où la Banque mondiale a des investissements dans l'agriculture et la santé seront privilégiées.

44. Les opérateurs privés seront sélectionnés de manière concurrentielle dans le cadre d'un processus de sélection transparent, équitable et ouvert. La plupart des documents normalisés en amont, tels que les accords de concession, les plans d'affaires et les spécifications normalisées, ont été élaborés par le PERD clôturé financé par la Banque mondiale et seront examinés lors de l'exécution des investissements au titre de ce composant. Les études de préfaisabilité réalisées par l'AGER pour les sites présélectionnés, seront utilisées pour préparer la sélection concurrentielle. Le niveau de subvention prévu pour chaque localité serait d'environ 60 à 80 % des investissements initiaux pour réduire le tarif de l'électricité à 0,2 USD/kWh, ce qui est considéré comme étant abordable. Les contrats de concession seront signés par le Ministre chargé de l'Énergie, sur versement d'un apport en fonds propres par l'opérateur. Le composant est conçu pour maximiser l'appropriation par l'opérateur privé, tout en fournissant l'AT nécessaire à l'AGER pour l'administration et le suivi de la transaction PPP, ainsi qu'aux opérateurs de soutien si nécessaire.

45. Le composant soutiendra également les innovations en matière d'électrification hors réseau, telles que l'utilisation de l'alimentation électrique des infrastructures des télécommunications (développée par les opérateurs de télécommunications) pour électrifier les localités éligibles environnantes. Une attention particulière sera accordée aux femmes chefs d'entreprise, aux ménages dirigés par des femmes et aux clientes à travers de campagnes d'information et de subventions visant à stimuler leur demande de branchement. Une approche sociale et sexospécifique sera appliquée dans les communautés rurales pour garantir l'égalité d'accès à l'électrification. Etant donné le rapport étroit entre les responsabilités domestiques sexospécifiques des femmes et leur rôle insuffisamment reconnu de consommatrices et productrices d'énergie, mais aussi d'entrepreneurs en énergie, les opérateurs de mini-réseaux ont une incitation à améliorer la participation des femmes dans l'exploitation des mini-réseaux afin d'augmenter la soutenabilité de l'exploitation. Les mini-réseaux ont le potentiel de stimuler la productivité et de ce fait favoriser les activités génératrices de revenus des micro, petites et moyennes entreprises, y compris les activités effectuées au domicile. Les applications de l'électricité dans les zones rurales aident à gagner du temps et du travail d'hommes et de femmes, et contribuent à créer des opportunités de génération de revenus. L'installation potentielle de plateformes multifonctionnelles qui nécessitent un approvisionnement énergétique, contribuera à améliorer les opportunités économiques des femmes dans les environnements ruraux. Toutefois, l'accès des femmes aux ressources productives et à la participation communautaire est généralement limité. Elles manquent souvent d'information sur les possibilités de commerce, sur les options techniques et les services de maintenance des équipements. Dans ce contexte, des campagnes d'information seront créés conjointement par l'AGER, des associations locales de femmes et des ONG traitant des questions de genre pour communiquer efficacement sur les bénéfices de l'accès à l'énergie.

Composant 3 : Ingénieur du Maître d'ouvrage, coordination du programme d'accès, assistance technique, renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre du projet (15 millions de dollars de l'IDA)

46. Ce composant se focalisera sur la création et/ou le renforcement des capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre et à l'intégration sociale du programme d'accès Il complétera l'appui



limité au renforcement des capacités fourni dans le cadre du PRSE (P146696) et du financement additionnel (P160771) au MEH et à l'EDG pour la mise en œuvre du plan de communication, l'opérationnalisation de l'AGER et de l'Autorité de régulation des Secteurs d'Électricité et d'Eau (ARSEE), et les autres activités parallèles d'AT financées par la BAD et l'AFD dans le cadre légal et réglementaire du secteur. À cet effet, il comprendra les sous-composants suivants.

47. **Sous-composant 3.1 : Ingénieur du Maître d'ouvrage (4 millions de dollars de l'IDA).** Ce sous-composant financera les services d'un consultant pour aider l'entité d'exécution du Composant 1 (EDG) à mieux superviser les travaux de construction.

48. **Sous-composant 3.2 : Création de l'Unité de coordination du Programme national d'accès (Secrétariat de l'approche sectorielle) pour coordonner et optimiser l'appui des bailleurs de fonds à l'accès à l'électricité à travers l'extension du réseau et les mini-réseaux (1,1 millions de dollars).** Ce sous-composant financera la création et le fonctionnement d'un secrétariat du SWAp (Unité de coordination du programme d'accès) au sein du MEH, composé d'un coordonnateur, d'un expert en mise en œuvre du programme et en S&E et d'un expert en planification électrique. Le secrétariat du SWAp supervisera les unités d'exécution du projet (UEP) au sein de l'EDG et de l'AGER pour les composants d'accès au réseau et hors réseau du programme d'accès, respectivement. Il ne jouera pas un rôle de fiduciaire.

49. **Sous-composant 3.3 : Appui à la mise en œuvre du projet (4,5 millions de dollars).** Ce sous-composant financera l'opérationnalisation et le fonctionnement des UEP au sein de l'EDG (y compris le personnel de l'unité commerciale impliquée dans la mise en œuvre de nouveaux branchements) pour l'accès au réseau et au sein de l'AGER pour l'accès hors réseau pendant la durée du projet. Plus précisément, les coûts comprendront : (a) le recrutement de consultants en matière de fiduciaire, d'ingénierie et de sauvegarde ; (b) le matériel de bureau ; (c) le matériel de transport nécessaire au renforcement des capacités et à la supervision dans les provinces ; et (d) les consultants spécialisés selon les besoins.

50. **Sous-composant 3.4 : Études et assistance technique (3,4 millions de dollars)** Ce sous-composant financera (a) la mise à jour du modèle de planification géospatiale en tenant compte de la réduction des coûts des technologies hors réseau, des études techniques spécifiques pour l'électrification des capitales régionales restantes, et du développement de la fourniture d'électricité aux industries et mines, en vue de réduire les pertes financières de l'EDG par un approvisionnement accru en électricité des grandes entreprises ayant un VDP élevé ; (b) l'AT à l'AGER pour la mise en œuvre des projets – études, planification, promotion et S&E ; (c) l'AT au MEH pour définir le rôle des SHS dans le programme national d'accès et concevoir des incitations financières pour le développement du marché suite aux recommandations de l'étude de marché financée par le ROGEP ; et (d) toute AT essentielle pour la réalisation du projet

51. **Sous-composant 3.5 : Renforcement des capacités et intégration sociale du programme d'accès et régularisation des branchements illégaux (2 millions de dollars).** Ce sous-composant financera le programme de renforcement des capacités visant à développer les compétences et l'expertise du personnel afin de renforcer l'efficacité technique, commerciale, financière et l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie au sein du MEH, de l'AGER et de l'EDG. Compte-tenu de l'expérience



de la Banque mondiale dans un projet d'accès à l'électricité aux Comores, une analyse comportementale et un exercice cartographique seront conduits pour évaluer les dynamiques de genres, sociales et de confiance liées à des pertes commerciales dans le contexte spécifique du projet. Les résultats de ces activités contribueront à concevoir des interventions concrètes basées sur les besoins des communautés impliquées. L'engagement des leaders des communautés et des associations de femmes est un facteur avéré d'obtention de résultats positifs.

Cette sous-composante financera également les activités d'AT pour soutenir l'emploi des femmes en améliorant les pratiques de recrutement, de rétention et de promotion à EDG dans l'objectif d'augmenter la part des femmes employées de 3%. En octobre 2018, l'entreprise compte 1597 employés parmi lesquelles 280 (17.5%) sont des femmes. Une telle augmentation permettrait de porter la part des employées à 20.5% de la force de travail d'EDG au bout des cinq années de mise en œuvre du projet. Le Comité Exécutif est composé de 7 membres tous masculins. Les consultations avec les équipes d'EDG ont révélé que les femmes sont principalement concentrées dans des départements spécifiques, tels que la communication, le marketing ou les ressources humaines, et faiblement représentées parmi les équipes techniques ou au sein de l'encadrement. Afin de diminuer l'écart homme femme sur les postes techniques et au sein de l'encadrement, EDG sera encouragé à a) publier des annonces de poste encourageant la participation des femmes à l'aide d'un langage inclusif et de mettre en œuvre des politiques non-discriminatoires pour encourager un meilleur environnement de travail ; b) mettre en place un programme dédié au genre qui pourrait inclure des stages, des formations et des programmes de tutorat pour les jeunes étudiantes, mais aussi pour les femmes en milieu de carrière ou en position d'encadrement pour la rétention et la promotion des femmes ; et c) créer un partenariat avec les écoles techniques et les institutions éducatives pertinentes à Conakry pour identifier des étudiantes dans les filières techniques et faciliter la transition de l'école vers le travail.

C. Bénéficiaires du projet

52. **Bénéficiaires directs.** Les bénéficiaires directs du projet proposé incluront les consommateurs d'électricité nouvellement branchés qui ne bénéficient pas actuellement de branchements électriques en raison de l'absence de réseaux de distribution dans les zones urbaines et rurales, y compris les institutions sociales telles que les écoles, les centres de santé, les centres religieux, les bureaux administratifs locaux et les entreprises locales qui auront un avantage économique, en particulier les entreprises gérées par les femmes rurales. Le projet fournira également un appui ciblé au renforcement des capacités des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet, notamment le MEH, l'EDG et l'AGER. L'EDG bénéficiera également de la régularisation des branchements illégaux, ce qui devrait améliorer la situation financière de l'entreprise.

53. **Bénéficiaires indirects** Les sous-composants du projet proposé relatifs à la réhabilitation du réseau contribueront à accroître la fiabilité du réseau électrique. Le projet profite non seulement aux consommateurs d'électricité, mais aussi à la population mal desservie, grâce à la création d'emplois et à l'amélioration des perspectives de prospérité partagée en Guinée. L'amélioration de l'égalité d'accès à



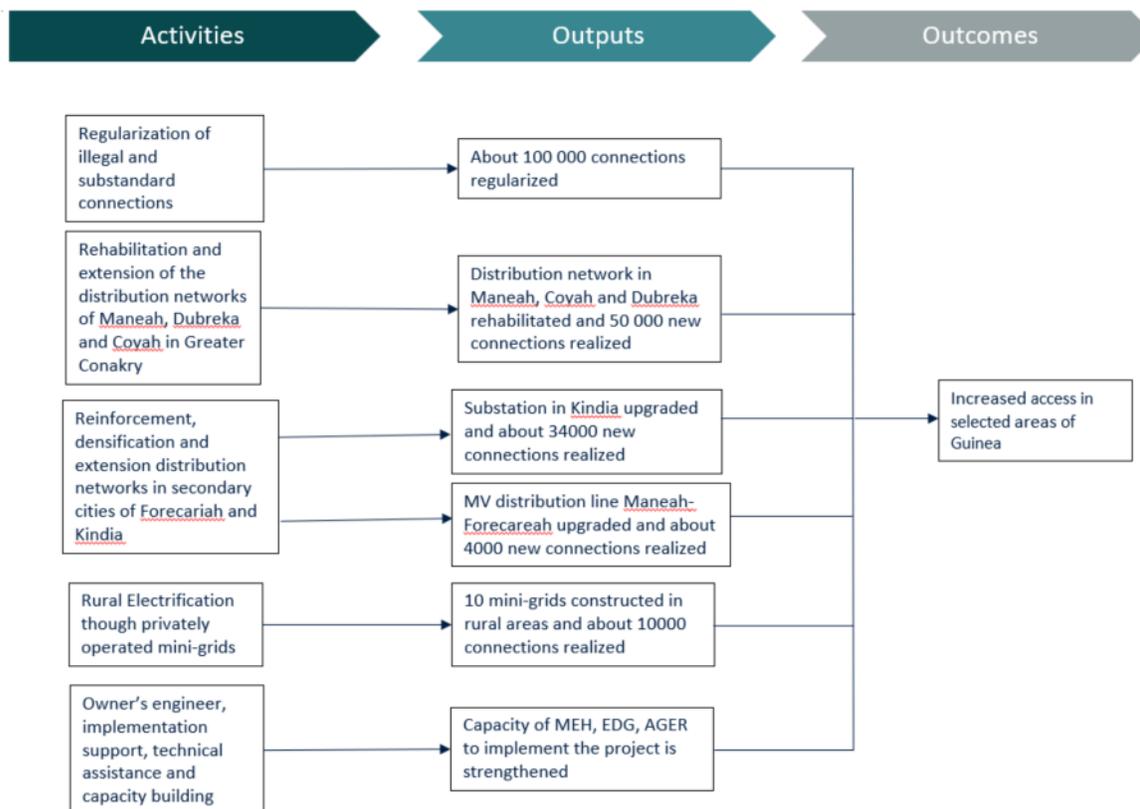
l'électricité est un élément clé nécessaire pour générer des revenus et des emplois, et pour promouvoir l'utilisation productive de l'électricité dans les zones urbaines et rurales.

D. Chaîne de résultats

Figure 3. Tableau de la chaîne de résultats

PDO statement: Increase access to electricity in selected areas of Guinea.

Problem statement : Lack of access to electricity services impedes social and economic development in urban and rural areas of Guinea



E. Justification de la participation de la Banque et rôle des partenaires

54. Les arguments en faveur de l'engagement de la Banque mondiale sont convaincants. La Banque mondiale a joué un rôle important en tant qu'institution coordonnatrice principale dans la conception du programme d'accès et la mobilisation des financements en Guinée. La Banque mondiale continuera de jouer ce rôle de coordination en plus du financement des investissements.

55. L'un des principaux défis dans le secteur de l'énergie consiste à renforcer l'EDG et l'AGER, ainsi que les agents d'exécution pivots dans l'amélioration de l'accès à l'électricité. Dans ce cas également, le rôle de la Banque mondiale est essentiel, car elle a joué un rôle de pionnier en appuyant l'électrification hors réseau à travers le PERD. La Banque mondiale a facilité la préparation et la mise en œuvre du CG de



l'EDG avec un opérateur privé. La Banque mondiale a également tenu le GG au courant des bonnes pratiques pertinentes en matière de planification de l'accès et de distribution électrique.

56. Le pouvoir de mobilisation de la Banque mondiale est essentiel pour inciter d'autres bailleurs de fonds à appuyer la mise en œuvre du prospectus d'investissement pour l'accès à l'électricité. Cet effort collectif est essentiel pour atteindre les objectifs 2020 du Programme national d'accès à l'électricité. L'AFD engagera 50 millions d'euros dans le projet dans le cadre de la procédure de « cofinancement parallèle avec les services », conformément à l'accord-cadre de cofinancement signé en juin 2018 entre le Groupe Banque mondiale et l'AFD. D'autres bailleurs de fonds, tels que la BAD, la BID et la BEI, devraient soutenir des projets similaires à court terme. La Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique et le Fonds saoudien pour le développement ont également manifesté leur intérêt pour le financement des projets d'électrification en Guinée. La valeur ajoutée de l'appui de la Banque mondiale est donc triple : (a) partager l'expérience unique de l'approche sectorielle ; (b) aider à développer le cadre institutionnel d'un programme d'accès durable à l'électricité ; et (c) fournir un exemple et aider à coordonner l'appui des autres bailleurs de fonds, du secteur privé, etc.

57. Du point de vue du portefeuille, le projet présente une forte complémentarité avec les activités énergétiques actuelles de la Banque mondiale en Guinée. Il s'appuie sur les résultats du PRSE et de son financement additionnel, car l'efficacité opérationnelle et commerciale de l'EDG est une condition préalable essentielle pour s'assurer que les clients ajoutés n'auront pas un impact négatif sur la qualité du service électrique pour les clients actuels ou futurs du réseau. Des synergies devraient également être créées avec le ROGEP.

Tableau 4. Coût et financement du projet par composant

Financement du projet	Coûts du projet (en millions USD)	Financement de l'IDA (en millions USD)	Financement de l'AFD (en millions USD)	Financement de l'IDA (%)
Composant 1. Renforcement et extension de l'accès au réseau dans les régions sélectionnées et réduction de la consommation illégale	86,50	31,50	55,00	36
<i>Sous-composant 1.1 : Régularisation des branchements illégaux à Conakry</i>	16,00	6,00	10,00	38
<i>Sous-composant 1.2 : Réhabilitation et extension des¹⁴ réseaux de distribution de Maneah, Dubreka et Coyah dans le Grand Conakry</i>	49,50	20,50	29,00	41
<i>Sous-composant 1.3 : Renforcement, densification et extension des réseaux de distribution dans les villes secondaires de Forecariah et Kindia</i>	21,00	5,00	16,00	24
Composant 2 : Électrification de localités	7,00	3,50	3,50	50

¹⁴ La Banque mondiale financera la construction, la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution à Maneah et l'ingénieur du Maître d'ouvrage tandis que la BAD financera la réhabilitation et l'extension du réseau à Coyah et Dubreka.



Financement du projet	Coûts du projet (en millions USD)	Financement de l'IDA (en millions USD)	Financement de l'AFD (en millions USD)	Financement de l'IDA (%)
reculées grâce à des mini-réseaux hybrides privés (PV solaire avec stockage/diesel)				
Composant 3 : Ingénieur du Maître d'ouvrage, coordination du programme d'accès, assistance technique, renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre du projet.	15,00	15,00	00,00	100
<i>Sous-composant 3.1 : Ingénieur du Maître d'ouvrage</i>	4,00	4,00	00,00	100
<i>Sous-composant 3.2 : Création de l'Unité de coordination du Programme national d'accès (Secrétariat de l'approche sectorielle) pour coordonner et optimiser l'appui des bailleurs de fonds à l'accès à l'électricité à travers l'extension du réseau et les mini-réseaux.</i>	1,10	1,10	00,00	100
<i>Sous-composant 3.3 : Appui à la mise en œuvre du projet</i>	4,50		00,00	100
<i>Sous-composant 3.4 : Études et assistance technique</i>	3,40	3,40	00,00	100
<i>Sous-composant 3.5 : Renforcement des capacités et intégration sociale du programme d'accès et régularisation des branchements illégaux</i>	2,00	2,00	00,00	100
Total du financement requis	108,50	50,00	58,50¹⁵	46

F. Leçons apprises et prises en compte dans la conception du projet

58. La conception de ce projet a bénéficié des leçons apprises lors d'opérations d'électrification rurale similaires en Afrique et au-delà, ainsi que lors d'autres projets achevés et en cours financés par la Banque mondiale en Guinée, notamment dans le secteur énergétique. Les principales leçons sont résumées dans les paragraphes suivants.

59. **L'engagement ferme du gouvernement, la solidité des institutions et la clarté des rôles entre les institutions impliquées constituent la clé du succès dans la plupart des projets d'électrification.** La réalisation d'objectifs ambitieux en matière d'électrification exige un engagement fort de la part du gouvernement, un appui important du secteur public et doit être considérée comme un investissement à long terme dans le secteur social. Les coûts d'investissement pour l'établissement de nouveaux branchements dans les zones rurales dépassent généralement 1 000 USD par nouveau branchement, y compris l'extension du réseau et les frais de branchement. En général, les consommateurs des zones rurales ne consomment pas beaucoup d'électricité ; cette quantité entre généralement dans le segment

¹⁵ Le financement de l'AFD est de l'ordre de 50 millions d'euros. Ce chiffre subit sans cesse des changements relatifs au taux de change de l'euro par rapport au dollar.



subventionné de la structure tarifaire, le tarif dit « social ». Le tarif social ne peut pas couvrir les coûts d'investissement liés à l'établissement de nouveaux branchements dans les zones rurales. L'électrification rurale doit donc être considérée comme un investissement à long terme dans le secteur social. L'investissement dans l'électrification rurale n'est pas rentable dans les délais normalement considérés comme attrayants pour le secteur privé, à moins qu'il ne puisse être combiné ou complété par des ressources du secteur public. Une structure institutionnelle claire pour l'exécution des projets, dotée d'agents d'exécution efficaces et motivés et de capacités humaines adéquates, est la clé du succès de la mise en œuvre des projets. Les problèmes institutionnels et de mise en œuvre du projet doivent être abordés pendant l'exécution.

60. Le déploiement de mini-réseaux là où le réseau principal ne sera pas accessible dans un délai raisonnable et l'intégration d'utilisations productives dans la conception sont essentiels à la réussite de l'électrification décentralisée. Des mini-réseaux compatibles avec le réseau seront construits où (a) le réseau principal ne sera pas atteint à temps, avec des dispositions pour la synchronisation avec le réseau principal, et où (b) l'électrification hors réseau ne répond pas aux besoins énergétiques de manière rentable, en ce sens que le choix des sites des mini-réseaux prendra soigneusement en considération le potentiel pour une utilisation productive de l'électricité.

61. Le projet s'appuiera sur les leçons apprises du PERD (P042055) achevé de la Banque mondiale, à savoir : (a) mettre l'accent sur la nécessité pour l'AGER d'un appui et d'un renforcement des capacités adéquats pour être en mesure d'appuyer pleinement la transaction et le suivi des PPP, ainsi que les développeurs privés de mini-réseaux pendant la mise en œuvre des projets, et (b) passer du diesel au PV solaire relativement bon marché avec stockage sur batterie et carburant diesel aux heures de pointe.

62. Une participation active de toutes les parties prenantes concernées est essentielle à la réussite de la conception d'un projet. Cela comprend tous les niveaux de gouvernement, le secteur privé, les partenaires au développement, les financiers et les consommateurs. Pendant la préparation, l'équipe GG/Banque mondiale s'est efforcée de consulter toutes ces parties prenantes. De nombreux détails du projet ont été conçus pour répondre aux préoccupations particulières qui ont été soulevées. La collaboration avec les partenaires au développement, dont l'AFD, la BAD et la BID, se poursuit activement.

III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

A. Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre

63. Le Gouvernement créera une Unité nationale de coordination pour le projet d'amélioration de l'accès au sein du MEH (également connue sous le nom de Secrétariat du SWAp). Le rôle du Secrétariat du SWAp sera de faire des mises à jour régulières du plan de déploiement de l'accès, de mobiliser des ressources financières et de suivre la mise en œuvre du programme par l'EDG et l'AGER. Il sera créé un comité de pilotage du projet, composé de représentants des principales parties prenantes, notamment le Cabinet du Président, le Cabinet du Premier Ministre, le MEH, le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère du budget, le Ministère de la planification et du développement économique, l'Autorité de contrôle des marchés publics, l'EDG et l'AGER. La capacité de l'EDG à utiliser les fonds et à exercer efficacement ses responsabilités fiduciaires sera davantage améliorée. Une UEP sera créée au



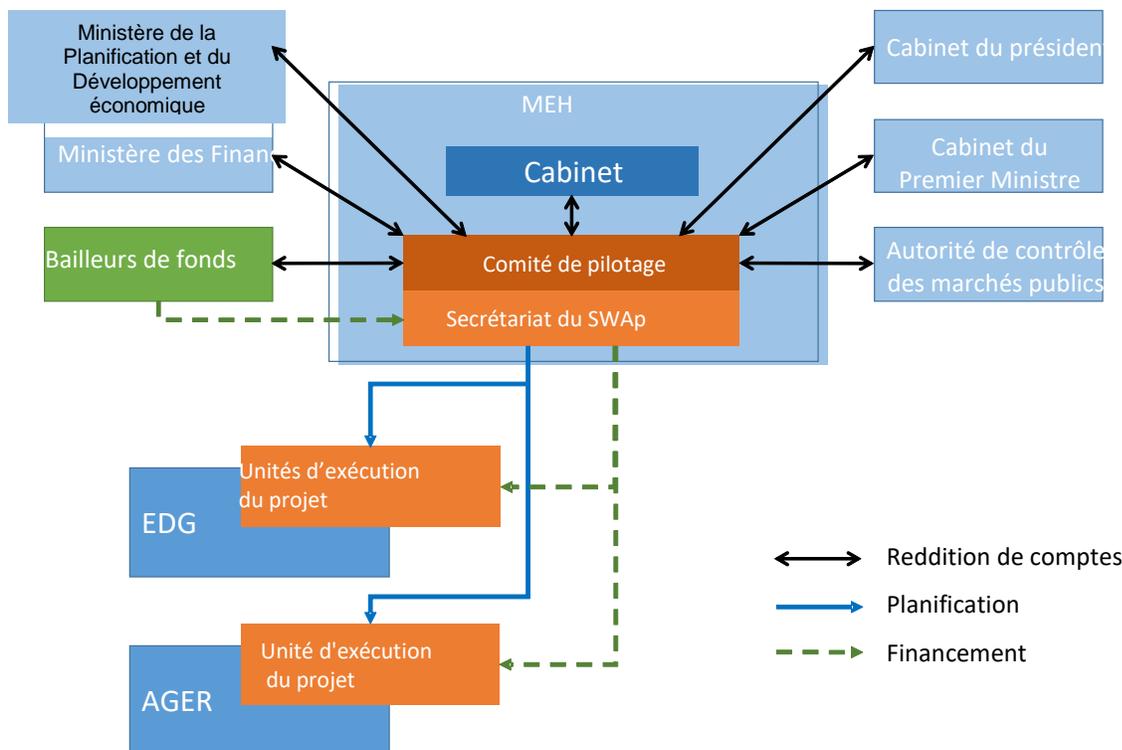
sein de l'EDG et elle rendra des comptes au Comité de pilotage et à la direction de l'EDG. Cette UEP aura une capacité de gestion fiduciaire (par exemple, pour la gestion financière (GF) et la passation des marchés) et se chargera de la gestion de la sauvegarde environnementale et sociale avec des procédures répondant aux exigences de la Banque mondiale, de l'AFD et d'autres bailleurs de fonds qui s'y joindront ultérieurement. L'EDG a déjà de l'expérience dans la gestion de projets de réhabilitation des réseaux de distribution financés par la Banque mondiale, l'AFD, la BAD et la BID. L'équipe chargée de la gestion fiduciaire et des politiques de sauvegarde du PRSE actuel (P146696) sera maintenue et renforcée pour gérer ce projet. L'UEP au sein de l'EDG sera chargée de déployer le réseau en sous-traitant les branchements à des entreprises privées. L'unité commerciale de l'EDG participera aux activités administratives, financières et commerciales liées à la mise en œuvre des nouveaux branchements. Un Manuel d'exécution du projet (MEP) décrivant les rôles et les responsabilités des différents acteurs sera préparé avant la mise en œuvre effective du projet.

64. Pour l'exécution du composant décentralisé du projet (Composant 2), l'AGER sera l'agent d'exécution. Elle augmentera sa capacité acquise dans le cadre du PERD financé par la Banque mondiale (P042055) pour exécuter un tel projet. L'AGER participera à la sélection des opérateurs privés et leur fournira l'AT nécessaire à la mise en œuvre de leurs plans d'affaires. Le MEH signera, sur recommandation de l'AGER, des contrats de concession avec les opérateurs sélectionnés. L'Autorité de Régulation des Secteurs d'Électricité et d'Eau nouvellement créé, l'ARSEE, ne sera pas impliquée dans un premier temps dans la régulation des mini-réseaux. Le MEP décrira les rôles et responsabilités de l'AGER et de l'ARSEE pendant la mise en œuvre du composant 2.

65. L'UEP de l'EDG et l'AGER seront chargées de la gestion quotidienne du projet et de la coordination des activités liées au projet, notamment : (a) veiller à l'exécution en temps voulu du projet conformément au MEP ; (b) préparer les plans de travail et budgets annuels ainsi que les plans annuels de passation des marchés ; et (c) assumer la responsabilité générale, entre autres, de tâches fiduciaires telles que la passation des marchés, la GF, le S&E (par exemple, élaborer et maintenir un système pour surveiller les principaux indicateurs de performance du projet), les communications, ainsi que les politiques de sauvegarde environnementale et sociale (garantir le respect des documents de sauvegarde). Dans le cadre des dispositions de mise en œuvre du projet, les services d'un ingénieur du maître d'ouvrage seront retenus pour aider l'UEP de l'EDG à mettre en œuvre le Composant 1.



Figure 4. Dispositions de mise en œuvre



B. Dispositions relatives au suivi et évaluation des résultats

66. Le cadre de S&E au niveau du projet permettra de suivre les progrès réalisés au cours de la mise en œuvre, de mesurer les résultats intermédiaires et d'évaluer les impacts du projet. Le cadre de résultats décrit les principaux indicateurs de performance, les méthodes de collecte de données, la fréquence de collecte et les organismes responsables. Ce cadre servira à superviser et à surveiller l'exécution du projet.

67. Les UEP (EDG, AGER) seront chargées de la surveillance globale et d'établir des rapports sur l'état d'avancement du projet. Toutefois, l'EDG et l'AGER suivront leurs activités respectives et enverront des rapports d'avancement au secrétariat du SWAp. Ce dernier à son tour ajoutera des données et informations de S&E sur ses composants, consolidera et enverra des rapports sur l'état d'avancement global du projet sous une forme et dans une teneur jugées satisfaisantes par la Banque mondiale. Le MEH, l'EDG et l'AGER se réuniront fréquemment pour examiner les progrès réalisés et régler les problèmes qui se posent.

68. Des rapports sur l'état d'avancement seront préparés pour chaque trimestre pendant la mise en œuvre du projet et seront soumis à la Banque mondiale au plus tard 30 jours après la fin de la période couverte par les rapports. Le suivi des résultats et des effets, conformément au cadre de résultats du projet (annexe 1), sera indiqué dans les rapports d'avancement du projet. Les résultats du projet seront



évalués au moyen d'enquêtes avant (pour les données de référence), pendant et après la mise en œuvre du projet. Un spécialiste en S&E du PRSE sera recruté au Secrétariat du SWAp pour mettre en œuvre et coordonner toutes les activités de S&E dans le cadre du projet. En outre, la Banque mondiale supervisera le projet tout au long de sa durée de vie et en suivra régulièrement les résultats et les effets afin d'évaluer la réalisation de l'ODP et la performance de sa mise en œuvre.

69. Une évaluation à mi-parcours du projet sera effectuée deux ans et demi après la mise en œuvre effective du projet. Cette évaluation sera l'occasion non seulement d'évaluer de manière approfondie la performance globale du projet en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement, mais aussi de veiller à ce que les leçons apprises soient prises en compte pendant la période restante de l'exécution. Les ajustements, y compris la réaffectation des fonds et les changements apportés aux dispositions de mise en œuvre, ainsi qu'une restructuration plus large visant à tirer parti des approches qui donnent les meilleurs résultats, seront discutés, convenus et mis en œuvre au besoin.

C. Durabilité

70. La durabilité du secteur énergétique guinéen et des investissements financés dans le cadre de ce projet dépendra de : (a) l'engagement continu du GG à soutenir un programme de réforme du secteur de l'électricité, y compris la mise en œuvre d'un processus d'ajustement tarifaire qui réduira progressivement les subventions publiques ; (b) la santé financière de l'EDG et sa capacité à générer des recettes suffisantes pour couvrir intégralement ses dépenses ; (c) la capacité des nouveaux consommateurs à payer leur consommation une fois branchés au réseau électrique ; et (d) la capacité de l'EDG à maintenir et exploiter ses actifs dans une optique de durabilité. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de développement sectoriel visant à investir dans la production d'hydroélectricité à moindre coût afin de réduire les coûts d'approvisionnement ; à réformer l'EDG pour améliorer le rendement de la gestion, réduire les pertes et augmenter les tarifs et les recettes ; et à élargir l'accès à l'électricité. L'impact du projet sur le déficit financier de l'EDG est marginal et il ne contribuera pas de manière significative à l'augmentation des subventions. Cependant, le projet appuiera les activités visant à promouvoir l'utilisation productive de l'électricité dans les zones sélectionnées pour les mini-réseaux. La participation du secteur privé au développement des mini-réseaux garantira la durabilité de la prestation des services.

71. La mise en œuvre du Programme national d'accès à l'électricité à moindre coût nécessite le renforcement des institutions chargées de l'électrification. À cette fin, le projet fournira une AT à l'EDG, à l'AGER et à l'Unité de coordination du programme au sein du MEH.

IV. RÉSUMÉ D'ÉVALUATION DU PROJET

A. Analyse technique, économique et financière

Analyse technique

72. Le projet proposé comprend des travaux et des équipements liés à la réhabilitation / au renforcement et à la construction de lignes de distribution MT et BT pour élargir l'accès à l'électricité. Le projet ne présente aucun défi inhabituel en matière de conception, de construction et d'exploitation.



Les technologies telles que les branchements monophasés et triphasés, les compteurs intelligents et les compteurs à prépaiement, le PV solaire hybride avec stockage, les normes et les directives à utiliser, sont connues et éprouvées en Guinée. Les investissements sont sélectionnés sur la base du prospectus d'investissement pour le programme national de déploiement de l'accès au moindre coût, qui détaille les conditions requises pour l'extension de l'accès en Guinée pour la période 2016-2020 et définit les critères d'éligibilité et de sélection pour guider la hiérarchisation des zones à électrifier. La conception, y compris les paramètres techniques et les coûts estimatifs du projet pour le renforcement et l'extension du réseau, sont fondés sur une étude de faisabilité préparée par des consultants de renommée internationale pour l'EDG.

Analyse économique

73. **Valeur ajoutée de la Banque mondiale.** Au fil des ans, le Groupe de la Banque mondiale a été un proche partenaire de l'EDG dans le développement de son secteur de l'électricité à travers l'AT et les investissements qu'elle a fournis dans le transport et la distribution. La Banque mondiale est donc bien placée pour poursuivre son engagement dans l'extension et de la modernisation de l'approvisionnement en électricité en Guinée, en s'appuyant également sur son expérience dans des projets similaires dans la région. Grâce à son grand pouvoir de mobilisation, la Banque mondiale peut assurer une coordination efficace avec d'autres partenaires au développement tels que l'AFD pour répondre au besoin urgent d'améliorer les taux d'électrification en Guinée dans le cadre du Programme national d'accès à l'électricité. L'ampleur des défis et des ressources nécessaires pour améliorer le secteur de l'électricité en Guinée dépend d'une collaboration durable entre les parties prenantes sur le long terme.

74. **Justification du financement du secteur public.** L'EDG est un service public financièrement faible qui n'a que peu ou pas d'accès aux prêts commerciaux pour les projets qui nécessitent d'importants capitaux. La longue durée et le faible retour sur investissement des projets d'investissement tels que la réhabilitation des réseaux de distribution pour une clientèle peu nombreuse, rendent les projets peu attractifs pour le financement du secteur privé. S'ils étaient disponibles, les prêts commerciaux ne feraient qu'alourdir le fardeau des services publics, déjà à bout de forces. En outre, l'amélioration du faible taux d'accès à l'électricité dans le pays dépend de l'appui du gouvernement sous forme de subventions pour les services publics et pour les coûts de branchement. Pour ces raisons, il est très peu probable qu'un investisseur privé finance les investissements proposés.

75. Le projet proposé apportera des avantages aux consommateurs finaux d'électricité (ménages, entreprises commerciales et industrielles) grâce à (a) un accès élargi à l'électricité et à (b) l'amélioration de la qualité du service aux consommateurs déjà branchés grâce au renforcement de la distribution globale. L'analyse économique a été réalisée pour les composants 1 et 2 du projet selon le cadre standard coûts-avantages. L'approche a estimé les avantages économiques pour les bénéficiaires du projet en calculant de manière prudente les coûts évités. Les détails de l'analyse sont présentés à l'annexe 2.

76. Le composant 1 (a) régularisera, grâce à son sous-composant 1.1, environ 100 000 branchements illégaux dont la consommation pourrait très probablement réduire une fois qu'elle sera légale, ce qui permettrait à l'EDG d'économiser sur les coûts de production. L'analyse suppose une consommation inférieure de 15 % par rapport à la moyenne. (b) À travers son sous-



composant 1.2, il réhabilitera et étendra les réseaux de distribution dans les régions de Maneah, Dubreka et Coyah du Grand Conakry et branchera plus de 50 000 clients, ce qui permettra de réduire les pertes techniques et de fournir de l'électricité à un coût économique inférieur à la VDP des consommateurs (estimé en fonction des coûts évités en éclairage et en entretien des appareils comme les bougies, batteries, pétrole, et autres groupe électrogène diesel). Enfin, (c), à travers son sous-composant 1.3, il renforcera, densifiera et étendra le réseau de distribution dans les villes secondaires de Kindia et de Forecareah, ce qui apportera beaucoup d'avantages, notamment la réduction des pertes et la couverture de la population non desservie, évalués conformément au point (b).

77. La composante 2 apportera des avantages économiques aux villages reculés qui seront branchés aux mini-réseaux grâce aux coûts évités des sources alternatives d'éclairage et de leur entretien, notamment les bougies, les batteries, le kérosène ou les petits groupes électrogènes diesel. Les petites entreprises, les écoles, les centres de santé et d'autres institutions remplaceront les groupes électrogènes diesel par des mini-réseaux, dont le coût évité est estimé à 0,36 USD par kWh. Pour les 8 000 foyers raccordés à un mini-réseau, les avantages sont calculés en termes de coût évité des options d'éclairage de remplacement dans les zones urbaines, estimé à 6,75 USD par mois par client. Le financement au titre du Composant 2 ciblera les villages reculés à revenu élevé.

78. L'ensemble du projet est économiquement viable avec un taux de rentabilité interne économique (TRIE) de base de 14,9 % et une valeur actualisée nette (VAN) de 429 millions de dollars attribuable à un TREI de 15,4 % et une VAN de 417 millions de dollars pour le composant 1 et un TREI de 7,7 % et une VAN de 12 millions de dollars pour le composant 2.

Tableau 5. TRIE et VAN

TRIE	
TREI (à l'exclusion du CO ₂) (%)	14,3
TREI (y compris le CO ₂) (%)	14,9
VAN (au taux d'actualisation de 6 %)	
VAN (à l'exclusion du CO ₂) (millions USD)	403
VAN (y compris le CO ₂) (millions USD)	429

79. Bien qu'il soit beaucoup plus difficile à quantifier, l'accès à l'électricité améliorera les possibilités économiques des collectivités branchées et contribuera également à améliorer la qualité de l'éducation, la santé et la qualité de vie en général. Dans la mesure où les énergies renouvelables remplacent les combustibles fossiles (pétrole/bougies), la réduction des émissions de carbone serait également bénéfique pour l'environnement mondial. Les coûts associés aux investissements comprennent aussi bien les dépenses d'investissement que les coûts d'exploitation et d'entretien, y compris les rénovations périodiques. Par ailleurs, l'impact des actions axées sur l'intégration sociale et l'égalité des sexes, qui n'est pas quantifiable, sera également bénéfique.

80. Une analyse de sensibilité sous forme de valeurs seuils a été effectuée pour l'analyse économique afin de tester la robustesse des résultats économiques face aux variations de coût du projet. L'analyse est effectuée sous la forme d'un scénario de crise, sur la supposition que tous les composants des dépenses d'investissement (CAPEX) ou des dépenses d'exploitation (OPEX) augmentent



en même temps. Les résultats montrent que le projet demeure économiquement viable si l'augmentation du CAPEX reste inférieure à 260 % et l'augmentation de l'OPEX, inférieure à 280 %. Par ailleurs, l'augmentation du CAPEX doit rester inférieure à 410 % et celle de l'OPEX inférieure à 470 % pour que le projet conserve sa viabilité économique.

Analyse financière

81. L'analyse financière de l'ensemble du projet montre qu'il est viable, en grande partie grâce à l'important apport financier de la légalisation de nombreux branchements clandestins aux recettes totales de l'EDG. On s'attend à ce que la consommation des clients régularisés diminue en raison du fait qu'elle est légale et qu'ils reçoivent régulièrement des factures. Aux fins de l'analyse, il a été supposé que cette réduction était de 25 %. De nouveaux branchements dans les villes secondaires, grâce à l'extension et la densification du réseau, généreront également des recettes supplémentaires pour l'EDG, quoique dans une moindre mesure.

82. Par mesure de prudence, l'analyse financière ne prend pas en compte les hausses tarifaires conformes à l'augmentation annuelle progressive du tarif de l'électricité proposée dans le modèle physico-financier du secteur, qui permettra au secteur d'atteindre un tarif de recouvrement des coûts. Le TRIF global est de 12,11 %, avec une VAN de 332 millions de dollars, en grande partie attribuable au rythme d'amélioration du taux de recouvrement des factures. La mise en œuvre des activités du PRI de l'EDG, à savoir : (a) le nouveau système de gestion commerciale depuis janvier 2018 ; (b) le Programme de protection des recettes pour les gros consommateurs ; (c) le déploiement des compteurs à prépaiement, augmentera considérablement le rendement commercial, en particulier le taux de recouvrement des factures de l'EDG.

83. Compte tenu de la situation fragile de l'EDG, l'impact financier du projet sur les flux de trésorerie de l'EDG a également été évalué à l'aide de ce modèle. Comme le montre le tableau 6, l'apport net des flux de trésorerie du projet à la trésorerie globale de l'EDG est largement positif en raison des gains financiers réalisés par l'EDG grâce à la légalisation de nombreux branchements clandestins dans les zones de Conakry. D'autre part, même si les branchements dans les régions bénéficiant de l'extension et de la densification du réseau contribuent également à augmenter les recettes financières de l'EDG, le développement de l'accès à l'électricité dans les zones reculées représente une charge financière, car le coût de l'approvisionnement des zones rurales est encore plus élevé que celui des zones actuellement desservies. De plus, les tarifs au détail de 0,09 USD par kWh demeurent inférieurs aux coûts moyens de production de 0,14 USD par kWh. Par conséquent, l'EDG continuera de compter sur les subventions du gouvernement jusqu'à ce que le tarif reflète adéquatement ses coûts de fourniture d'électricité. Par conséquent, l'apport du projet au flux de trésorerie de l'EDG sera négatif jusqu'en 2021, où le flux de trésorerie cumulé deviendra positif. Toutefois, l'impact de l'augmentation de la clientèle sera marginal et la régularisation des branchements illégaux vise à compenser ces pertes.

Tableau 6. Impact du projet sur les flux de trésorerie de l'EDG

Impact du projet	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Impact annuel du projet sur les flux de trésorerie de	0	(291)	(623)	11 893	13 307	17 040	13 505	12 768



Impact du projet	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
l'EDG (en milliers USD)								
Impact cumulatif du projet sur les flux de trésorerie de l'EDG (en milliers USD)	0	(291)	(914)	10 978	24 285	41 326	54 831	67 598

84. Une évaluation de l'impact du projet sur l'EDG a également été effectuée et a montré que le projet aura un impact positif sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) de l'EDG à partir de 2021, année où la première exploitation commerciale commencera. L'impact augmentera avec la mise en œuvre complète du projet, passant de 18 millions de dollars (33 %) en 2021 à 33 millions de dollars (26,0 %) en 2026. Le tableau 7 résume l'impact évalué.

Tableau 7. Impact du projet sur le BAIIA de l'EDG

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Millions USD (prévu)									
BAIIA annuel de l'EDG	-121	-5	71	55	90	128	136	123	126
BAIIA annuel du projet	0	0	0	18	20	26	27	27	33
Impact du BAIIA du projet en (%) sur le BAIIA de l'EDG	0	0	0	33	23	20	20	22	26

85. La comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été analysée pour le projet,¹⁶ ce qui permettra d'éviter les émissions de GES en remplaçant le pétrole, l'essence et le diesel dans les ménages, les entreprises et les institutions. L'analyse de comptabilisation des GES montre que le projet se traduira par une réduction nette de 470 689 tCO₂eq de GES sur 30 ans.

86. Les co-avantages climatiques : À l'étape de la note de conception de projet, l'évaluation a estimé les co-avantages climatiques à environ 8,2 %. Une mise à jour sera effectuée à l'étape de l'évaluation.

B. Fiduciaire

Gestion financière

87. Une évaluation de la GF a été effectuée sur la base des dispositions de GF pour le projet qui seront mises en œuvre par l'EDG et l'AGER.

88. L'objectif de l'évaluation était de déterminer : (a) si ces entités d'exécution ont mis en place des dispositions de GF adéquates (planification, budgétisation, comptabilité, contrôle interne, flux de capitaux, rapports financiers et dispositifs d'audit) pour garantir que les fonds du projet seront utilisés aux fins prévues de manière efficace et économique ; (b) si les rapports financiers du projet seront établis de manière exacte, fiable et en temps voulu ; et (c) si les actifs du projet seront protégés. L'évaluation de la GF a été effectuée conformément au Manuel de gestion financière des opérations de financement de projets d'investissement de la Banque mondiale, qui est entré en vigueur le 1er mars

¹⁶ Utilisation des principes directeurs de la Banque mondiale décrites dans la Méthodologie de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre pour les opérations d'investissement dans l'accès à l'énergie.



2010 et dont la dernière révision date du 10 février 2017 À cet égard, une évaluation des dispositions de GF a été effectuée pour les entités susmentionnées, comme indiqué dans les paragraphes qui suivent.

89. L'EDG a de l'expérience dans la gestion des ressources financières du PRSE financé par la Banque mondiale. Le spécialiste de la GF du PRSE assumera les responsabilités de GF du projet et sera renforcé par un comptable expérimenté.

90. Le risque global de GF pour l'AGER est considéré comme étant Substantiel car (a) l'AGER n'est pas familier avec les procédures de GF de la Banque mondiale et n'a aucune expérience en la matière, en outre, (b) certaines activités des projets sont sujettes à des irrégularités. Le projet financera les services d'un comptable expérimenté pour appuyer l'AGER ; par ailleurs, le Directeur administratif et financier de l'AGER sera formé à la GF des projets financés par la Banque mondiale.

Plan d'action de gestion financière

91. Le plan d'action de GF décrit dans le tableau 8 a été élaboré pour atténuer les risques globaux liés à la gestion financière.

Tableau 8. Plan d'action de GF pour l'AGER

Action	Partie responsable	Délai
Élaboration du manuel d'exécution, y compris des procédures fiduciaires	AGER	Avant la mise en œuvre effective
Achat d'un logiciel de comptabilité pour le projet ou personnalisation du logiciel de comptabilité actuel pour produire les rapports et états financiers du projet.	AGER	Trois mois après la mise en œuvre effective
Recrutement d'un comptable ayant des qualifications et une expérience jugées satisfaisantes par la Banque mondiale	AGER	Trois mois après la mise en œuvre effective

Tableau 9. Plan d'action de GF pour l'EDG S.A.

Action	Partie responsable	Délai
Mise à jour du manuel d'exécution, y compris des procédures fiduciaires	EDG	Avant la mise en œuvre effective
Recrutement d'un comptable ayant des qualifications et une expérience jugées satisfaisantes par la Banque mondiale	EDG	Trois mois après la mise en œuvre effective
Personnalisation du logiciel de comptabilité de projet pour couvrir le nouveau projet	EDG	Trois mois après la mise en œuvre effective
Recrutement d'un auditeur externe (pour les activités de l'AGER et de l'EDG)	EDG/AGER	Cinq mois après la mise en œuvre effective

92. Le personnel de l'AGER chargé de la GF sera formé aux procédures et principes directeurs de la Banque mondiale en matière de GF.



Passation des marchés

93. Le Bénéficiaire procédera à la passation des marchés pour le projet proposé conformément au « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le FPI » (Règlement de passation des marchés) de la Banque mondiale daté de juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en août 2018, conformément au nouveau Cadre de Passation des Marchés, et aux « Directives pour la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans le cadre des Projets financés par des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA », en date du 1er juillet 2016 et autres dispositions des conventions de financement.

94. **La Banque mondiale a procédé à une évaluation des capacités et des risques de passation des marchés.** Elle reconnaît que l'EDG a mis en œuvre des projets financés par la Banque mondiale, notamment le PAESE (P077317) et le PRSE en cours (P146696), et que l'EDG connaît les procédures de passation de marchés de la Banque mondiale énoncées dans les anciennes directives. Toutefois, compte tenu de la taille et de la portée du projet, des multiples niveaux de mise en œuvre, de son expérience antérieure limitée dans la passation des marchés et la gestion des procédures y afférentes de la Banque mondiale à travers le nouveau Cadre de passation des marchés, le risque global lié à la passation des marchés est jugé Élevé. Un spécialiste en passation des marchés sera embauché pour mettre en œuvre le composant 1 du projet au sein de l'UEP de l'EDG.

95. **La passation des marchés sera effectuée par les UEP au sein de l'EDG et de l'AGER.** Ces UEP seront composées du personnel actuel de l'EDG et de l'AGER, renforcé au besoin par des consultants qui seront recrutés et financés dans le cadre du projet. Toutes les entités adjudicatrices ainsi que les soumissionnaires et les prestataires de services, c'est-à-dire les fournisseurs, entrepreneurs et consultants, devront respecter les normes de déontologie les plus élevées lors de la passation et de l'exécution des marchés financés au titre du projet, conformément au paragraphe 3.32 et à l'annexe IV du Règlement de passation des marchés.

96. **Le Bénéficiaire, avec l'aide de la Banque mondiale, a préparé une Stratégie de passation des marchés au service du développement (PPSD) qui décrit comment les activités de passation de marchés soutiendront les opérations du projet pour la réalisation des OPD et fourniront un bon rapport qualité-prix (VfM).** Cette stratégie tient compte des dispositions institutionnelles en matière de passation des marchés ; des rôles et des responsabilités ; des seuils, des méthodes de passation des marchés et de l'examen préalable ; ainsi que des exigences relatives à la passation des marchés. Elle comprend également une évaluation et une description détaillées de la capacité du gouvernement et des organismes d'exécution à effectuer la passation des marchés et à gérer l'exécution des contrats, en vertu d'une structure de gouvernance et d'un cadre de responsabilisation acceptables. D'autres questions examinées comprennent les comportements, les tendances et les capacités du marché (c'est-à-dire l'analyse du marché) à répondre au Plan de Passation des Marchés. Une synthèse du PPSD est fournie à l'Annexe 4.

97. **La conception du projet fournira une fenêtre permettant au Bénéficiaire d'effectuer des contrats anticipés et des financements rétroactifs conformément à la Section V (5.1 et 5.2) du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs sollicitant le FPI.** Le financement rétroactif sera autorisé jusqu'à concurrence de 20 % du financement couvrant les dépenses



engagées par le projet, au plus tard 12 mois avant la date de la signature des accords juridiques du financement de l'IDA.

98. **L'AGER est composé d'anciens membres du personnel de l'unité d'exécution du PERD (P042055) financé par la Banque mondiale, mais l'institution ne dispose d'aucune capacité institutionnelle de passation des marchés.** Un analyste en passation des marchés sera embauché pour mettre en œuvre le composant 2 du projet.

99. **Les opérateurs privés qui développeront des mini-réseaux seront sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection transparent et concurrentiel ouvert aux opérateurs locaux et internationaux de mini-réseaux.** Les critères de sélection seront mis en évidence dans l'appel à propositions.

100. **Suivi systématique des échanges dans la passation des marchés (STEP)** Le projet utilisera le système de planification et de suivi STEP qui fournira des données sur les activités de passation des marchés, établira des repères, surveillera les retards et mesurera la performance de la passation des marchés. Le premier Plan de Passation des Marchés (PPM) de 18 mois sera examiné et approuvé par la Banque mondiale à travers le système STEP. Ce PPM est mis à jour au moins une fois par an. Tous les marchés à passer dans le cadre du projet doivent être inclus dans le PPM et autorisés au préalable par la Banque mondiale.

C. Politiques de sauvegarde

Politiques de sauvegarde environnementale

101. **Catégorie d'évaluation environnementale et sociale et politiques de sauvegarde déclenchées.** Le projet déclenche cinq politiques de sauvegarde : OP/BP 4.01 (Évaluation environnementale), OP/BP 4.04 (Habitats naturels), OP/BP 4.36 (Forêts), OP/BP 4.11 (Patrimoine physique et culturel) et OP/BP 4.12 (Réinstallation forcée). Le projet appartient à la catégorie B car la réhabilitation et l'extension des réseaux de distribution (sous-composant 1.2), la réhabilitation et la construction de nouvelles lignes MT, l'installation de nouveaux transformateurs MT/BT, les réseaux de distribution (BT) associés (sous-composant 1.3) et la création de systèmes hybrides (PV solaire/stockage/diesel) de mini-réseaux (composant 2), sont susceptibles de générer des risques sociaux et environnementaux et des impacts négatifs. On s'attend à ce que les effets négatifs soient modérés et surtout propres au site en ce qui concerne la portée du projet.

102. **Études de sauvegarde propres au site et approche cadre.** Afin d'être conforme à l'OP/PB 4.01, un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) a été élaboré par l'Emprunteur. Le CGES contient des chapitres spécifiques qui traitent de toutes les questions liées aux habitats naturels, aux forêts et au patrimoine physique et culturel. Le CGES a été consulté et divulgué en Guinée et par la Banque mondiale le 25 octobre 2018. Le CGES décrit un processus d'examen environnemental et social préalable, y compris les responsabilités institutionnelles en matière d'examen préalable, d'évaluation et d'autorisation, ainsi que de mise en œuvre des mesures d'atténuation et du suivi, pour les investissements futurs. Le CGSE fournit également des procédures pour traiter les « découvertes fortuites » (Patrimoine physique et culturel, OP/BP 4.11), habitats naturels (OP/BP 4.04) et forêts



(OP/BP.4.36)) pendant les activités de mise en œuvre du projet. Outre le CGES, une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la réhabilitation, la densification et l'extension du réseau de distribution dans les districts de Maneah, Coyah et Dubreka – principale activité du projet – a été préparée, consultée et publiée dans le pays et par la Banque mondiale le 7 novembre 2018.

103. **Dispositions institutionnelles en matière de sauvegarde** Les UEP au sein de l'EDG pour l'accès au réseau et au sein de l'AGER pour l'accès hors-réseau, seront chargées de la surveillance globale et d'établir des rapports sur l'état d'avancement du projet, pendant la durée du projet. Pour cela, l'UEP de l'EDG disposera à plein temps d'un spécialiste qualifié du développement social et de l'égalité des sexes et d'un spécialiste qualifié de la protection de l'environnement, dont le rôle et la responsabilité seront d'assurer la conformité du projet avec les politiques de sauvegarde environnementale et sociale pour des deux composantes, y compris le composant exécuté par l'AGER. Le Bureau Guinéen d'Études et d'Évolution Environnementale (BGEEE) a une grande expérience dans le suivi des opérations financées par la Banque Mondiale en Guinée et traite continuellement des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, tant en termes de préparation et d'exécution des projets. Tous les sous-projets feront systématiquement l'objet d'un examen préalable des mesures de sauvegarde, qui déterminera quels instruments de sauvegarde sont pertinents au regard des risques et des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet et de ses mesures d'atténuation.

104. **Mise en œuvre et suivi des politiques de sauvegarde** L'UEP décrira en détail les processus d'examen préalable et d'atténuation des mesures de sauvegarde. Des rapports de suivi réguliers sur la mise en œuvre des dispositions de sauvegarde environnementale et sociale seront soumis à l'approbation de la Banque mondiale. Ces rapports seront vérifiés lors des missions de supervision du projet, auxquelles participeront des experts en sauvegarde environnementale et sociale. L'Accord de financement exige que le GG prépare et soumette à la Banque mondiale, pour approbation préalable et divulgation, toutes les EIES requises, y compris les PGES, conformément au CGES, pour les activités proposées à réaliser pendant la mise en œuvre. Avant de commencer les travaux, le GG prendra toutes les mesures requises par le PGES et obtiendra de la Banque mondiale la confirmation du démarrage des travaux. Enfin, le GG, par l'intermédiaire de l'UEP, présentera des rapports trimestriels à la Banque mondiale sur les mesures de sauvegarde environnementale prises dans le cadre d'un rapport spécifique de suivi des politiques de sauvegarde. Chaque résumé de ces rapports inclura dans les rapports périodiques sur l'état d'avancement du projet.

105. **Évaluation des risques climatiques et des risques de catastrophe.** Le projet a été examiné à l'aide de l'outil d'Évaluation des risques climatiques et des risques de catastrophe de la Banque mondiale. Cet exercice d'évaluation a montré que l'emplacement géographique est fortement exposé à des précipitations extrêmes et à des inondations et sera modérément exposé à des températures extrêmes à l'avenir. De telles conditions peuvent affecter les transformateurs de puissance, ce qui peut entraîner des pannes de sous-stations ou d'autres pannes de distribution. Les composantes non physiques du projet, le renforcement des capacités, l'AT, les études de faisabilité/conception et la sensibilisation moduleront et réduiront le risque pour la prestation des services. Cet emplacement géographique sera également très exposé à la sécheresse à l'avenir, car l'on s'attend à une baisse des précipitations moyennes annuelles, ce qui aura un impact sur la production hydroélectrique de la Guinée. Ce risque sera atténué en augmentant l'utilisation des sources thermiques ainsi qu'en interconnectant le réseau national au réseau régional du West Africa Power Pool après 2020.



Politiques de sauvegarde sociale

106. **Gestion des risques sociaux.** Le projet propose de mettre en œuvre une série d'interventions d'assistance technique et à l'infrastructure pour améliorer l'accès à l'électricité en Guinée. En effet, certaines des activités physiques proposées dans le cadre du Composant 1 comprennent le financement de l'extension du réseau de distribution d'électricité à de multiples segments de marché dans des zones sélectionnées où le réseau sera interconnecté, dans les zones urbaines et les zones où la population est relativement dense avec un revenu par ménage relativement élevé. Le projet propose également, dans le cadre de la composante 2, la mise en place de mini-réseaux exploités par le secteur privé dans des zones reculées des localités sélectionnées qui ne sont pas couvertes par le réseau national. Bien évidemment, ces interventions peuvent entraîner (a) l'acquisition de terres, (b) des répercussions sur les populations et les propriétés situées le long des lignes, et ainsi de suite. En réponse à ces risques, la politique OP/BP 4.12 (Réinstallation forcée) est déclenchée. Les maîtres d'ouvrage doivent donc : (a) déterminer la portée et évaluer les impacts sociaux associés aux sous-projets ; (b) procéder au recensement, au dénombrement des biens et à l'évaluation des propriétés touchées ; (c) trouver des arrangements pratiques et élaborer un cadre d'indemnisation pratique ; (d) engager et maintenir des consultations significatives avec les communautés locales afin de les sensibiliser aux impacts positifs et négatifs du projet ; (e) résoudre ou intégrer les préoccupations des parties prenantes dans la conception et l'exécution du projet ; (f) s'assurer que le client dispose d'un budget d'indemnisation ; (g) recruter un personnel expérimenté et bien qualifié dans les politiques de sauvegarde ; etc. Certains des sites à investir n'ont pas encore été sélectionnés et le projet a préparé un Cadre de politique de réinstallation qui a déjà été divulgué en Guinée et par la Banque mondiale le 25 octobre 2018. Des plans d'action de réinstallation abrégés et des plans d'action de réinstallation (PAR) seront élaborés pour chaque site une fois que les sites auront été déterminés et que la réinstallation forcée sera inévitable. Ces PAR seront également divulgués et mis en œuvre avant le début des travaux de génie civil. Pour la réhabilitation, la densification et l'extension du réseau de distribution dans les districts de Maneah, Coyah et Dubreka, un PAR a été préparé, consulté et publié dans le pays le 31 octobre 2018 et par la Banque mondiale le 7 novembre 2018. Le PAR sera mis en œuvre avant le début des travaux de génie civil.

107. **Aspect sexospécifique** Dans le secteur de l'énergie, les femmes sont sous-représentées dans la main-d'œuvre, ce qui indique que le secteur reste dominé par les hommes. Dans les postes techniques et de direction, le pourcentage des femmes dans le secteur est encore faible. Du point de vue des utilisateurs d'énergie, les femmes sont surreprésentées parmi les pauvres, en particulier dans les zones rurales, où l'accès à l'électricité est plus difficile ; en général, elles collectent des combustibles traditionnels et utilisent l'énergie dans les ménages pour les tâches domestiques. Les femmes et les filles sont beaucoup plus chargées de faire la cuisine et de fait, elles sont plus exposées à des risques accrus d'effets néfastes sur la santé en raison des combustibles solides qu'elles utilisent pendant la cuisson. En fin de compte, des facteurs tels que les emplois à faible productivité, les petites entreprises, le manque de temps, le manque d'accès au crédit et aux informations sur les possibilités et les avantages de l'utilisation des ressources énergétiques modernes, peuvent contribuer au manque d'accès des femmes à l'électricité.

108. Compte-tenu du peu de données désagrégées selon le genre disponibles dans le secteur, une attention sera portée, dans le cadre des résultats du projet, à la part des ménages et entreprises raccordés aux mini-réseaux selon qu'ils aient des hommes et femmes à leur tête, en particulier dans le



contexte des zones rurales dans lesquelles un écart entre les genres pourrait apparaître. En outre, une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'emploi des femmes auprès de EDG, grâce à un programme de recrutement destiné à attirer davantage de femmes vers les postes ouverts au sein de EDG et de retenir et promouvoir les femmes déjà en poste vers des fonctions d'encadrement. Des actions ont été indentées dans le cadre du système de M&E afin de suivre les données désagrégées selon le genre en termes de raccordement des ménages et des entreprises, ainsi que les femmes employées à EDG. Les indicateurs liés à la dimension genre sont : le nombre de micro, petites et moyenne entreprises disposant d'un accès à l'électricité, parmi lesquelles les entreprises dirigées par des femmes (composante 2) ; le pourcentage de femmes en poste auprès de EDG (composante 3).

109. **Violence sexiste.** D'importants risques sociaux ont été identifiés par le CGES dans d'autres projets de la Banque mondiale, notamment les impacts de l'afflux de main-d'œuvre pour la construction des infrastructures. L'arrivée de travailleurs extérieurs pour la construction et la réhabilitation des infrastructures énergétiques peut avoir des effets négatifs sur la population locale, en particulier les enfants et les femmes. Les types de travaux de génie civil envisagés dans le projet ne devraient pas entraîner un grand nombre de travailleurs extérieurs aux communautés ; toutefois, le projet prendra en compte ce risque et prendra les mesures appropriées pour prévenir et traiter les conséquences négatives. Généralement, les femmes et les filles s'engagent dans des relations transitoires avec les travailleurs de chantier, s'exposant à différents risques, tels que les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA, les grossesses précoces et la violence sexiste. Dans ce contexte, l'approche du projet améliorera la protection des femmes et des enfants contre la violence sexiste et leur fournira des services appropriés. En outre, des instruments et des stratégies spécifiques ainsi que des codes de conduite sur la violence sexiste seront incorporés dans les documents d'appel d'offres ainsi que dans les contrats des entrepreneurs, des employés et des consultants, afin d'atténuer ces risques et de fournir des conseils pour remédier à la situation si un problème de cette nature se produit

110. **Engagement des citoyens** Le plan d'engagement des citoyens mettra l'accent sur les méthodes que doit utiliser l'UEP pour communiquer avec les parties prenantes susceptibles d'être touchées par le projet, notamment les campagnes d'information et d'éducation ainsi que les consultations qui atteignent les groupes qui n'ont généralement pas accès à l'information (femmes, pauvres et jeunes), en mettant des stratégies pour les citoyens (notamment les groupes défavorisés). Les citoyens et les organisations de la société civile sont des partenaires clés dans la planification et la mise en œuvre des activités du projet et seront associés au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre. Les groupes de femmes, les ONG à vocation sexospécifique et les organisations communautaires seront également consultés et impliqués dans la mise en œuvre du projet. Cela contribuera à améliorer la performance économique, sociale et environnementale du projet, sa durabilité, l'appropriation communautaire, l'égalité entre les sexes, la transparence et la responsabilité dans sa mise en œuvre. À cet égard, le MEP comprendra une section spécifique sur l'engagement des citoyens.

111. **Mécanisme de réparation des griefs** La conception du projet comprend l'élaboration d'un mécanisme approprié de réparation des griefs. Le CGES a défini des directives pour l'établissement d'un mécanisme de réparation des griefs au niveau du projet afin de gérer toute plainte qui pourrait survenir pendant la mise en œuvre du projet. La gestion des griefs visera à fournir une voie de communication bidirectionnelle pour que le projet reçoive et réponde aux griefs des personnes affectées par le projet (PAP), des parties prenantes ou d'autres parties concernées. L'EDG et l'AGER établiront un mécanisme



de réparation des griefs et de rétroaction des bénéficiaires au niveau du projet. Le mécanisme aidera à fournir une tribune pour : résoudre les griefs, y compris les griefs relatifs à la violence sexiste et les différends au niveau le plus bas ; résoudre les différends rapidement avant qu'ils ne dégénèrent en un niveau ingérable ; faciliter une communication efficace entre le projet et les PAP et gagner la confiance des bénéficiaires du projet.

112. **Renforcement des politiques de sauvegarde environnementale et sociale et des capacités en matière d'égalité des sexes.** Lors de l'instruction, l'équipe de sauvegarde de la Banque mondiale procédera à une évaluation de la capacité des organismes d'exécution à faire face au programme susmentionné et, si des insuffisances et des lacunes sont constatées, elle proposera des mesures spécifiques pour y remédier. Le renforcement des capacités institutionnelles du personnel du MEH, de l'AGER et de l'EDG – à reconnaître et à combler les écarts existants entre les sexes dans l'accès à l'électricité, à traiter sur un pied d'égalité les clients hommes et femmes lorsqu'ils fournissent une assistance liée aux branchements électriques et à suivre les progrès et les résultats des activités sensibles au genre – nécessitera des formations et de l'AT pendant la mise en œuvre des projets. Il s'agit d'engager un consultant en genre, de préférence expérimenté dans les projets d'accès à l'électricité, qui soutient l'intégration de l'aspect sexospécifique dans la mise en œuvre du projet. Pour ce faire, il faudra affecter des fonds au projet pour couvrir les coûts liés au consultant chargé des questions d'égalité des sexes, aux activités de renforcement des capacités, au suivi des activités et des résultats en matière d'égalité des sexes et à l'établissement de rapports à ce sujet.

113. **Mécanismes de réparation des griefs.** Les communautés et les individus qui se considèrent lésés par un projet soutenu par la Banque mondiale (BM) peuvent soumettre des plaintes aux mécanismes de réparation de grief existants au niveau du projet ou au Service de réparation des griefs (GRS) de la BM. La GRS veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les personnes touchées par le projet peuvent soumettre leur plainte au Panel d'inspection indépendant de la BM qui détermine si le non-respect des politiques et procédures de la BM a causé ou pourrait causer un préjudice. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment une fois que les préoccupations sont portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que la direction de la BM a eu l'occasion d'y répondre. Pour plus d'informations sur la manière de déposer une plainte auprès du Service de réparation des griefs (GRS) de la Banque mondiale, veuillez consulter le site <http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/grievance-redress-service>. Pour plus d'informations sur la manière de déposer une plainte auprès du Panel d'inspection de la Banque mondiale, veuillez consulter le site www.inspectionpanel.org.

V. PRINCIPAUX RISQUES

114. Le risque global du projet est jugé Élevé, compte tenu de la portée et de la nature des travaux devant être réalisés dans le cadre du projet, des dispositions de mise en œuvre et de la performance du secteur. Les principaux risques et les mesures d'atténuation éventuelles sont décrits ci-dessous.



Tableau 10. Tableau récapitulatif de l'évaluation du risque

Risque	Évaluation
1. Politique et gouvernance	Élevé
2. Macroéconomie	Substantiel
3. Stratégies et politiques sectorielles	Élevé
4. Conception technique du projet ou programme	Modéré
5. Capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité	Élevé
6. Fiduciaire	Substantiel
7. Aspect environnemental et social	Substantiel
8. Parties prenantes	Élevé
9. Autre : Risque de viabilité financière du secteur	Élevé
Global	Élevé

115. **Politique et gouvernance** Le risque dans ce domaine est jugé Élevé. L'engagement du GG à réformer le secteur de l'énergie, en particulier à travers les hausses tarifaires, dépend du climat social et politique local. La volonté du GG de mettre en œuvre des actions politiquement impopulaires pour mesurer la consommation et éliminer les branchements illégaux dépendra de l'économie politique de ces réformes. En outre, la capacité du gouvernement à augmenter les tarifs d'électricité demeure incertaine. En l'absence de ces réformes, la durabilité du projet peut être remise en question. *Mesures d'atténuation* : La Banque mondiale soutiendra les réformes sectorielles par le biais de l'OPD et travaillera main dans la main avec le programme du FMI qui soutient également la mise en œuvre de la réforme tarifaire. Le fonds fiduciaire d'ESMAP (TF0A7498) et l'opération de l'IDA en cours de mise en œuvre (P146696) appuieront la préparation du plan de campagne de communication et sa mise en œuvre pour minimiser la résistance des consommateurs contre la mesure de la consommation, la régularisation des branchements illégaux, etc.

116. **Macroéconomie.** Le risque dans ce domaine est jugé Substantiel. La situation macroéconomique de la Guinée se caractérise par une croissance faible et volatile. Son taux de croissance a atteint un sommet de 6,3 % en 1988. Mais depuis lors, la croissance économique de la Guinée a suivi une tendance que l'on peut résumer en quatre épisodes principaux. Le premier épisode de croissance va de 1988 à 1991, lorsque la croissance du PIB a dégringolé de 6,3 % à 2,6 %. Le deuxième épisode de croissance a été marqué par une reprise, le PIB de la Guinée passant de 3,3 % à 5,2 % entre 1992 et 1997. Le troisième épisode de croissance a été une période longue et fluctuante, mais surtout sombre en matière de croissance, car le taux de croissance du PIB de la Guinée a chuté de 3,6 % en 1998 à -0,3 % en 2009. Enfin, le quatrième épisode de croissance a débuté en 2010 et s'est terminé en 2015. Ce dernier épisode de croissance a été marqué par une courte reprise qui a duré deux ans (2011 et 2012). Depuis 2013, la croissance économique a chuté, puis s'est stabilisée en 2015. Ce dernier épisode a également été marqué par la baisse des prix des produits de base et l'épidémie d'Ebola en Guinée, qui a peut-être contribué au marasme économique. *Mesures d'atténuation* : L'engagement du pays dans les programmes de stabilisation macroéconomique et l'appui budgétaire avec les partenaires au développement, en particulier le FMI, la Banque mondiale, l'UE et la BAD, offrent des garanties adéquates contre une détérioration extrême de la situation macroéconomique.

117. **Stratégies et politiques sectorielles.** Le risque dans ce domaine est jugé Élevé. Le secteur de l'énergie connaît actuellement une réforme institutionnelle, avec la création d'une nouvelle agence



d'électrification rurale et d'un nouvel organisme de régulation indépendant. L'EDG fait face à des difficultés financières et a besoin d'énormes subventions pour survivre, ou d'importantes hausses tarifaires. Par conséquent, la viabilité financière du secteur est une zone à haut risque. Il faudra un certain temps pour atteindre l'équilibre financier. La Banque mondiale, par l'intermédiaire du PRSE, aide l'EDG à améliorer davantage ses opérations à travers le CGS et après son expiration, ainsi qu'à travers des investissements connexes pour améliorer ses performances opérationnelles et commerciales. Toutefois, la durabilité du Projet d'amélioration de l'accès dépendra essentiellement de l'ajustement en temps opportun des tarifs et du plan d'amélioration commerciale. La décision de réviser les tarifs est politiquement sensible et la capacité du gouvernement à les appliquer à l'échelle requise n'a pas été testée. *Mesures d'atténuation* : Grâce à la série d'OPH, l'équipe de la Banque mondiale maintiendra un dialogue sectoriel étroit avec le GG et l'EDG afin d'atténuer les risques liés à la mauvaise performance du secteur. Grâce au fonds fiduciaire d'ESMAP (TF0A7498), la Banque Mondiale soutiendra le plan de communication pour minimiser la résistance des consommateurs contre la mesure de la consommation et le non-paiement de l'électricité. Le projet appuiera le plan de l'EDG visant à brancher les gros consommateurs, notamment les industries et les mines, qui subventionneraient l'accès. Les interconnexions en cours permettront au pays d'exporter de l'énergie et de générer davantage de revenus.

118. **Capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité** Ce risque est jugé Élevé. La capacité institutionnelle de mise en œuvre du programme national d'accès à l'électricité est faible, ce qui entraîne des risques importants pour l'intégrité fiduciaire et la durabilité des mécanismes d'extension de l'accès établis par le projet. Étant donné que l'AGER est nouvellement établi et bien qu'il soit fondé sur l'expérience antérieure du PERD, on s'attend à ce qu'il y ait une courbe d'apprentissage en matière de GF, de passation des marchés, politiques de sauvegarde et de gestion des contrats. Cela malgré le fait que certains membres du personnel du PERD soient toujours en place et puissent offrir une formation pratique aux nouvelles recrues à l'EDG. L'UEP du projet d'électricité en cours connaît bien les procédures des bailleurs de fonds ; toutefois, sa capacité à mettre en œuvre un programme qui multiplierait par 10 le nombre de branchements à effectuer annuellement, à coordonner et gérer de nombreux contrats avec les entreprises locales et à coordonner plusieurs sous-projets impliquant plusieurs bailleurs de fonds, n'a pas été testée et devra faire l'objet d'une évaluation approfondie. La capacité de l'EDG à déployer des compteurs a été limitée en raison de la résistance de la population et de son personnel. *Mesures d'atténuation* : Le projet fournira une AT au MEH, à l'EDG et à l'AGER pour la mise en œuvre. Un ingénieur du Maître d'ouvrage chargé de superviser le Composant 1 du projet sera embauché pour appuyer l'UEP au sein de l'EDG. Un expert en électrification rurale sera recruté pour soutenir l'AGER. Les services de conseil d'IFC fourniront une assistance en matière de développement commercial à des opérateurs sélectionnés pour le Composant 2.

119. **Fiduciaire.** Ce risque a été jugé Substantiel à la suite de l'évaluation des risques liés à la passation primaire des marchés, qui a tenu compte du niveau de risque global de passation des marchés du pays et de la capacité limitée de l'AGER en matière de gestion fiduciaire. Pour atténuer ce risque, le projet financera les services d'un spécialiste en passation des marchés pour renforcer l'UEP de l'EDG, d'un analyste en passation des marchés et d'un comptable chevronné pour appuyer l'UEP de l'AGER. Un manuel d'exécution du projet sera également préparé par le client.



120. **Aspect environnemental et social.** Le risque environnemental du projet est jugé Substantiel. Cela reflète le risque sur lequel le projet sera mis en œuvre au sein de l'EDG et de l'AGER. Les deux institutions disposent d'une faible capacité humaine technique (politiques de sauvegarde environnementale) pour remédier à toutes les insuffisances identifiées par l'étude d'impact environnemental et social. *Mesures d'atténuation* : Le projet renforcera les capacités de l'EDG et de l'AGER en embauchant un spécialiste en politique de sauvegarde pour appuyer la mise en œuvre. Les spécialistes de la Banque mondiale en politique de sauvegarde appuieront également la mise en œuvre.

121. **Parties prenantes.** Ce risque est jugé Élevé. La régularisation des branchements illégaux risque de se heurter à la résistance des bénéficiaires impliqués dans cet acte clandestin. Ce projet est également cofinancé par deux bailleurs de fonds différents : la Banque mondiale et l'AFD. Si le financement d'un bailleur de fonds n'est pas entièrement mobilisé ou si le décaissement est retardé, cela peut compromettre les résultats du projet. *Mesures d'atténuation* : Le projet financera une AT pour une campagne d'engagement communautaire, en plus de la campagne de communication soutenue par le PRSE, en vue réduire la résistance à la régularisation des branchements illégaux et les vols. L'équipe a conçu les composantes du projet de manière à ce que les activités devant être financées par les deux bailleurs de fonds soient indépendantes. Une étroite collaboration avec l'équipe de l'AFD au cours de la mise en œuvre permettra d'atténuer le risque.

122. **Viabilité financière du secteur.** Ce risque est considéré comme étant Élevé. Les recettes du tarif de l'électricité ne couvrent que 45 % des coûts d'exploitation et d'entretien. La viabilité financière globale du secteur dépend du paiement en temps voulu de la compensation des écarts tarifaires par le gouvernement, ainsi que du paiement en temps voulu de ses factures d'électricité et des factures d'électricité des organismes parapublics. Tout retard important de paiement du gouvernement et l'accumulation d'arriérés par les organismes parapublics entraîneront un déficit de trésorerie pour l'EDG et auront une incidence négative sur sa solvabilité (en d'autres termes, l'EDG ne sera pas en mesure d'effectuer les paiements à temps aux différents fournisseurs, y compris les PIE et les fournisseurs de carburant). En outre, une détérioration durable des finances de l'EDG pourrait affecter sa capacité à emprunter les capitaux nécessaires à la réhabilitation urgente des infrastructures et au renforcement de ses performances opérationnelles. *Mesures d'atténuation* : Le CG devrait améliorer l'efficacité du réseau et le rendement commercial. La viabilité financière du secteur a été intégrée dans les actions prioritaires et déclenche les séries d'OPD en cours. Le programme du FMI soutient également la viabilité financière du secteur. Enfin, le coût de production devrait diminuer avec la mise en service de la centrale hydroélectrique de Souapiti et d'autres projets hydroélectriques et solaires à moindre coût, ce qui réduirait considérablement les subventions à partir de 2020.

VI. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI

Results Framework
COUNTRY: Guinea
 Guinea Electricity Access Scale Up Project

Project Development Objectives(s)

The project development objective is to increase access to electricity in selected areas of Guinea

Project Development Objective Indicators

Indicator Name	DLI	Baseline	End Target
The project development objective is to increase access to electricity in selected areas of Guinea			
People provided with new or improved electricity service (CRI, Number)		0.00	638,290.00
People provided with new or improved electricity service - Female (CRI, Number)		0.00	329,722.00
New and improved electricity service connections with IDA financing (Number)		0.00	72,000.00
People with new electricity service with IDA financing (Number)		0.00	238,000.00
People provided with improved electricity services with IDA financing (Number)		0.00	0.00

Intermediate Results Indicators by Components

Indicator Name	DLI	Baseline	End Target
Component 1: Reinforcement and expansion of grid in selected areas and reduction of illegal connect			
Regularized illegal consumers in Conakry (IDA financing only) (Number)		0.00	37,500.00
Revenues of EDG coming from regularized consumers, per year (IDA financing only) (Amount(USD))		0.00	5,086,875.00
New and rehabilitated MV/LV distributing lines in Maneah district (Kilometers)		0.00	316.30
Power outages per year in Maneah and Forecareah (Number)		0.00	0.00
Technical losses in Maneah district (Percentage)		24.50	15.00
Upgrade of the 20 kV MV line from Maneah to Forecareah (Kilometers)		0.00	90.00
Technical losses in Forecareah district (Percentage)		30.00	18.00
Percentage of the population with access to electricity through grid extension and regularisation of illegal connections (Percentage)		0.00	0.00
Component 2: Electrification of remote villages/localities with privately operated hybrid systems			
Localities electrified with privately operated mini grids (IDA financing only) (Number)		0.00	5.00
Schools, health centers and town halls connected to the mini grids (IDA financing only) (Number)		0.00	10.00
Number of small businesses connected to mini grids (IDA financing only) (Number)		0.00	30.00
of which headed by women (Number)		0.00	7.50
Percentage of the population with access to electricity through mini-grids (Percentage)		0.00	0.00
Component 3: Owner's Engineer, Access Program Coordination, Technical Assistance, Capacity building			
Staff trained within MEH, AGER, EDG and AREE (Number)		0.00	60.00
- of which female (Number)		0.00	15.00

Indicator Name	DLI	Baseline	End Target
Beneficiary satisfaction survey (Number)		0.00	1.00
Project-related grievances addressed under the project grievance redress mechanism (Percentage)		0.00	100.00

Monitoring & Evaluation Plan: PDO Indicators

Indicator Name	Definition/Description	Frequency	Datasource	Methodology for Data Collection	Responsibility for Data Collection
People provided with new or improved electricity service		Annually	Project Monitoring Report	Project Monitoring Report. This indicator measures the number of people provided with new or improved electricity service with IDA financing only.	EDG and AGER
People provided with new or improved electricity service - Female		Annually	Project monitoring reports	Project monitoring reports. This indicator measures the people provided with new or improved electricity service - Female	EDG and AGER

New and improved electricity service connections with IDA financing	The indicator measures the number of households and non households provided with new or improved electricity services with IDA financing only				
People with new electricity service with IDA financing	The indicator measures the number of people provided with new electricity service by grid extension and privately managed mini-grids with IDA financing only				
People provided with improved electricity services with IDA financing	number of people with improved services through regularization and rehabilitation of distribution network in the project areas with IDA financing	annual	EDG reports	information from PIU/EDG	EDG

Monitoring & Evaluation Plan: Intermediate Results Indicators

Indicator Name	Definition/Description	Frequency	Datasource	Methodology for Data Collection	Responsibility for Data Collection
Regularized illegal consumers in Conakry (IDA financing only)	The indicator measures the number of illegal connection that were regularized in Conakry, for the portion of project financed by IDA	Annually	Project monitoring reports	Project monitoring reports	EDG
Revenues of EDG coming from regularized consumers, per year (IDA financing only)	The indicator measures the revenues of EDG coming from regularized consumers,	Project monitoring reports	Project Monitoring Report	Project Monitoring Report	EDG

	per year, for the portion of project financed by IDA				
New and rehabilitated MV/LV distributing lines in Maneah district	The indicator measures the length of the new and rehabilitated MV/LV distributing lines in Maneah district	Annual	Project Monitoring Report	Project Monitoring Report	EDG
Power outages per year in Maneah and Forecareah	The indicator measures the number of 250 kV transformers constructed or rehabilitated in Maneah district	Annually	Project monitoring reports	Project monitoring reports	EDG
Technical losses in Maneah district	The indicator measures the level of technical losses in Maneah district	Annual		Project Monitoring Report	EDG
Upgrade of the 20 kV MV line from Maneah to Forecareah	This indicator measures the length of 20 kV MV line upgraded from Maneah to Forecareah	Annual	Project Monitoring Report	Project Monitoring Report	EDG
Technical losses in Forecariah district	This indicator measures the technical losses in Forecariah district	Annually	Project Monitoring report	Project Monitoring report	EDG
Percentage of the population with access to electricity through grid extension and regularisation of illegal connections					
Localities electrified with privately operated mini grids (IDA financing only)	The indicator measures the number of localities electrified with privately operated mini grids, for the portion of project financed	Annually	Project Monitoring Report	Project Monitoring Report	AGER

	by IDA				
Schools, health centers and town halls connected to the mini grids (IDA financing only)	This indicator measures the number of Schools, health centers and local administration offices connected to the mini grids, for the portion of project financed by IDA	Annually	Project monitoring report	Project monitoring report	AGER
Number of small businesses connected to mini grids (IDA financing only)	The indicator measures the number of small businesses connected to mini grids	Annually	Project Monitoring Report	Project Monitoring Report	AGER
of which headed by women					
Percentage of the population with access to electricity through mini-grids					
Staff trained within MEH, AGER, EDG and AREE	The indicator measures the number of technical staff from MEH, AGER, EDG and AREE trained under the projects	Annually	Project Monitoring Report	Project Monitoring Report	MEH, AGER, EDG and AREE
- of which female					
Beneficiary satisfaction survey	The indicator measures if a beneficiary satisfaction survey has been conducted.	Annually	Project Monitoring Report	Project Monitoring Report	MEH, AGER, EDG and AREE
Project-related grievances addressed under the project grievance redress mechanism	Project-related grievances addressed under the project grievance redress mechanism, as a percentage of project-related	Annually	Project Monitoring Report	Project Monitoring Report	EDG and AGER

	grievances registered under the project grievance redress mechanism				
--	---	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

